Le marché du secteur minier en Chine

février 2001

CENTRE DES ÉTUDES DE MARCHÉ

Les études de marché sont disponibles en direct à :

www.infoexport.gc.ca

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
Department of Foreign Affairs and International Trade

Canada

101-02207/

Gouvernement du Canada | Government of Canada

Le marché du secteur minier en Chine

février 2001

(Also available in English under the title The Mining Industry in China)

Préparé par le
Centre des études de marché
et le
Service des délégués commerciaux du Canada

© Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
(FaxLink n° 43115)

Canada

Rapport préparé par le Centre des études de marché d'Équipe Canada
Direction de l'appui aux marchés (TCM)
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
125, promenade Sussex, Ottawa K1A 0G2
Télécopieur : (613) 943-1103
Courrier électronique : research.center@dfait-maeci.gc.ca

Le Centre des études de marché d'Équipe Canada produit à l'intention des exportateurs canadiens un grand nombre de rapports par région et par secteur. Ces rapports sont disponibles sur :

- le FaxLink national (613-944-4500);
- le site Internet InfoExport du MAECI (http://www.infoexport.gc.ca).

Le gouvernement du Canada a préparé le présent rapport à l'aide de sources d'information primaires et secondaires. Il ne saurait garantir l'exactitude des renseignements que renferme ce document et n'accorde pas forcément sa caution aux entités dont le nom y figure. Il appartient aux lecteurs de vérifier l'exactitude et la fiabilité des données présentées dans les pages qui suivent.

LE MARCHÉ DU SECTEUR MINIER EN CHINE

Équipe Canada inc - Team Canada Inc

RÉSUMÉ

Les marchés chinois des métaux, des minerais et de l'équipement minier sont parmi les plus importants dans le monde en termes de production, de consommation et de possibilités de croissance. Leur situation commerciale évolue très rapidement, tout comme leurs cadres réglementaires et administratifs qui ont, eux aussi, des répercussions profondes sur les perspectives d'avenir. Alors que des efforts soutenus sont déployés pour soustraire le secteur minier chinois au contrôle direct du gouvernement, tout un ensemble de textes législatifs visant à améliorer les conditions des investissements devrait insuffler une nouvelle vie à une industrie qui reste caractérisée, pour les investisseurs étrangers, par son manque d'efficacité et de transparence et par une attitude prohibitive.

Les réformes gouvernementales continues ont permis de s'attaquer, de façon de plus en plus énergique, aux problèmes systémiques du développement inefficace des ressources, de la dégradation de l'environnement, des pratiques d'affaires douteuses et du potentiel économique inexploité. Ces initiatives gouvernementales, relativement nouvelles, ont aussi permis de se rendre compte que les compétences et les capitaux étrangers peuvent contribuer à régler plus rapidement ces problèmes. Malgré cela, les sociétés minières étrangères sont toujours confrontées à de nombreuses difficultés, comme la réglementation et les procédures ambiguës et imprévisibles, quand elles veulent travailler en Chine.

Les sociétés canadiennes pourront trouver des débouchés dans les domaines suivants :

- la fourniture d'équipement minier, en particulier d'équipement perfectionné et de haute qualité et de véhicules destinés aux mines souterraines et à ciel ouvert;
- la fourniture d'équipement de sécurité pour le secteur minier, et de services de formation et de gestion dans ce domaine;
- la mise en place de coentreprises ou de sociétés étrangères en pleine propriété s'adonnant à la prospection minière, en particulier quand l'exploration s'intensifiera dans les régions plus éloignées et moins explorées de l'ouest et du centre de la Chine;
- les investissements dans le secteur minier, afin de tirer profit de la plus grande ouverture et des politiques plus favorables annoncées par les responsables chinois.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ 4

APERÇU DU MARCHÉ 7
Mesures gouvernementales déterminantes pour la croissance à venir 14
Débouchés 19
Projets actuels et prévus 22
Institutions financières internationales (IFI) 32

CONCURRENCE 33
Compétences locales 33
Concurrence internationale 33
Position du Canada 36
Avantage concurrentiel attribuable aux politiques et aux initiatives du gouvernement du Canada et du secteur privé 38

CLIENTS DU SECTEUR PUBLIC 40
Organisations gouvernementales 41
Règles relatives aux marchés publics 45

LOGISTIQUE DU MARCHÉ 46
Circuits de distribution 46
Ventes directes 46
Coentreprises 46
Facteurs à considérer pour accéder au marché 47
Pratiques commerciales suggérées 47
Droits de propriété intellectuelle 48
Règlements en matière d'importations 48
Développement des projets miniers et processus d'investissement 50
Normes, certificats et enregistrements locaux nécessaires 52
Accession de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce 52
Financement 53
Réglementation en matière d'investissement 53
Risques associés au crédit à l'exportation, restrictions sur les lettres de crédit et contrôle des devises 54

ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES 56

PRINCIPALES PERSONNES-RESSOURCES ET SERVICES DE SOUTIEN 57

BIBLIOGRAPHIE 63

AUTRES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE 64
Sites Internet utiles 64

ANNEXE A : Secteur minier de la Chine, 1998 et 1999 66

ANNEXE B : Enquête sur l'industrie des métaux non ferreux en Chine 67

ANNEXE C : Production des mines de métaux non ferreux en Chine, 1999 70

ANNEXE D : Importations et exportations chinoises de métaux non ferreux, 1999 71

ANNEXE E : Importations chinoises de machinerie et d'équipement minier 74

ANNEXE F : Exportations canadiennes de machinerie et d'équipement minier vers la Chine, de 1996 à 1999 77

ANNEXE G : L'ABC des bonnes relations commerciales 80

LE MARCHÉ DU SECTEUR MINIER EN CHINE

Équipe Canada inc - Team Canada Inc

APERÇU DU MARCHÉ

Le secteur minier chinois occupe une place déterminante dans l'économie du pays. En 1999, il a été à l'origine de 6 % de la production industrielle nationale. Il employait plus de 20 millions de personnes. De plus, ce secteur a fourni 95 % de l'énergie de la Chine et 80 % des matières premières dont elle avait besoin pour son développement économique et social.

La Chine est l'un des rares pays au monde à disposer d'abondantes ressources minérales de toutes natures. Elle a des réserves prouvées de 154 minéraux, parmi lesquels se trouvent 54 métaux et 90 minéraux non métalliques. Vingt de ses gisements de minerais prouvés sont les plus importants dans le monde (p. ex. le titane, le tungstène, l'antimoine, les terres rares et le tantale) et ses gisements d'alumine, de charbon, d'étain, de molybdène, de niobium, d'argent et de lithium viennent en second rang dans le monde. À l'échelle mondiale, la Chine est le plus important producteur et consommateur de charbon, d'acier et d'étain, l'un des plus importants producteurs d'or (cinquième en 1999) et le second producteur de métaux non ferreux. En outre, la Chine est devenue le principal producteur mondial de zinc en 1999, et on sait qu'elle est aussi le plus important producteur de plomb dans le monde depuis plusieurs années. C'est un exportateur net d'un nombre élevé de minéraux, dont le molybdène, le tungstène, le zinc et les terres rares. Le **tableau 1** donne les grands paramètres du secteur chinois des métaux et des minéraux en 1997, et l'**annexe A** précise les niveaux de production en 1998 et en 1999.

Il y a au-delà de 155 000 sociétés minières en Chine. Celles qui ne sont pas des sociétés d'État, comme les coopératives, les entreprises minières appartenant à des intérêts privés, les exploitants individuels ou les sociétés minières bénéficiant de capitaux étrangers, réalisent environ 38 % du total de la production minière chinoise et emploient 61 % de l'effectif du secteur. On peut distinguer les mines chinoises suivantes.

- Des mines dont la production est destinée à la métallurgie – La Chine extrait trois millions de tonnes par année de minerai de fer de 14 grandes mines à ciel ouvert et 1 million de tonnes de 6 mines souterraines. En 1999, elle a produit 215 millions de tonnes de minerai de fer.

Tableau 1. Secteur minier de la Chine, 1997

	Nombre de mines	Travailleurs	Production de minerai (en millions de tonnes)	Valeur (en millions de dollars)
Aluminium	1 024	34 514	6,50	51,17
Amiante	183	25 846	8,30	83,49
Antimoine	2 093	70 843	1,79	257,80
Calcaire	8 645	520 443	290,99	3 162,15
Charbon	75 761	6 348 143	1 116,94	16 559,96
Cuivre	2 003	216 173	52,58	1 006,97
Étain	1 055	84 610	10,91	199,23
Fer	8 523	561 886	212,07	2 132,81
Graphite	287	22 725	3,34	72,32
Manganèse	1 518	104 084	4,54	209,13
Mercure	58	7 693	0,33	6,71
Molybdène	187	33 180	12,10	259,93
Nickel	15	13 918	3,08	99,51
Or	3 677	339 581	112,04	1 643,27
Phosphate	896	106 700	23,26	245,77
Plomb/zinc	3 323	185 582	15,30	796,87
Sel	180	44 027	14,24	332,77
Soufre	2 255	122 518	20,93	303,69
Tungstène	758	72 767	6,14	136,34
Total	**112 441**	**8 915 233**	**1 915,38**	**27 559,89**

Source : *Youse Jinshu Nianjian* (Non-ferrous Metals Yearbook) 1997, 1998, *Dizhi Kuangchan Nianjian* (Geology and Minerals Yearbook) 1998.

- Des mines de métaux non ferreux et précieux – Trente mines chinoises de métaux non ferreux disposent de réserves pour 15 ans. La capacité combinée d'exploitation minière et de préparation des métaux non ferreux de l'ensemble de la Chine est actuellement de 84 millions de tonnes par an. En 1999, la production des 10 principaux métaux non ferreux a dépassé 5 millions de tonnes. La Chine compte environ 1 200 mines d'or, dont 20 sont considérées

importantes. Ces mines ont produit 180 tonnes d'or en 1999[1]. Veuillez consulter les **annexes B** et **C** pour obtenir plus de détails sur la production chinoise des métaux non ferreux.

- Des mines dont la production est destinée à la chimie – Il y a actuellement au-delà de 20 minéraux destinés à la production chimique qui sont exploités en Chine, parmi lesquels on peut citer le phosphore, le soufre, la sylvine, le bore, la mirabilite, la soude industrielle et le calcaire électrique, la nitratine, le rutile, la soude naturelle, l'alunite, l'arsenic, la serpentine et la barytine. Les mines chinoises de ce groupe ont une capacité de production d'environ 18 millions de tonnes de phosphore et de 15 millions de tonnes de soufre. Les productions de sylvine, de bore et d'alunite atteignent également des niveaux considérables.

Même si la Chine dispose de réserves impressionnantes de minerais et d'une capacité de production énorme, son secteur minier souffre cependant :

- d'un manque d'efficacité – son taux de récupération est en moyenne de 50 %, ce qui est nettement inférieur à la moyenne occidentale de près de 90 %;

- d'une prolifération de mines non rentables – qui a abouti à une offre excédentaire de certains minéraux et à une pénurie de certains autres;

- d'importantes dégradations de l'environnement et de problèmes de sécurité.

Dans une large mesure, ces problèmes de production, de rentabilité, d'environnement et de sécurité sont attribuables à la pléthore de petites mines inefficaces, dont un grand nombre sont exploitées de façon illégale et inadaptée. Ces petites exploitations sont apparues à la suite de la décentralisation du secteur. Aujourd'hui, plus de 40 % de la production physique de plusieurs minéraux importants viennent d'exploitations qui appartiennent à des comtés ou à des particuliers. Celles-ci sont aussi responsables d'une grande partie de l'emploi et des revenus (voir le **tableau 2**).

[1]Pour obtenir plus de renseignements sur le marché chinois de l'or, se reporter au document intitulé *Le marché de mines d'or en Chine* préparé par le Centre des études de marché et le Service des délégués commerciaux du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). On peut accéder à ce document de façon électronique sur le site Web du MAECI, InfoExport (http://infoexport.gc.ca), ou en utilisant le FaxLink national au numéro (613) 944-4500.

Tableau 2. Part de la production des petites mines, 1997 (en pourcentage)

	Nombre de mines	Travailleurs	Production de minerai	Valeur de la production
Aluminium	96,88	68,45	75,63	58,06
Amiante	82,51	27,87	7,37	29,58
Antimoine	98,66	77,07	46,44	35,88
Calcaire	87,03	47,79	55,43	12,15
Charbon	96,02	42,47	42,58	29,31
Cuivre	94,56	25,38	9,08	11,10
Étain	96,49	37,71	44,48	51,13
Fer	96,52	46,22	32,13	22,08
Graphite	90,94	28,87	34,04	16,62
Manganèse	96,18	71,26	65,77	33,76
Mercure	86,21	9,59	8,52	6,67
Molybdène	94,12	34,25	15,46	15,62
Nickel	53,33	1,83	0,59	0,06
Or	86,70	45,78	19,40	22,70
Phosphate	88,17	42,31	51,03	31,09
Plomb/zinc	96,45	45,17	31,13	25,20
Sel	40,56	7,24	10,36	4,37
Soufre	95,21	52,01	53,93	33,34
Tungstène	88,52	35,18	35,31	26,80

Source : *Youse Jinshu Nianjian* (Non-ferrous Metals Yearbook) 1997, 1998, *Dizhi Kuangchan Nianjian* (Geology and Minerals Yearbook) 1998.

Le gouvernement chinois, qui s'est rendu compte que les possibilités du secteur minier étaient sous-exploitées, a accru ses efforts pour s'attaquer aux problèmes systémiques de développement de ressources inefficaces, de piètres performances dans le domaine de l'environnement, de pratiques d'affaires douteuses et de potentiel économique inexploité. C'est ainsi qu'en 1999, le gouvernement central de la Chine a :

- fermé un nombre important de petites entreprises inefficaces, y compris des mines, des installations de criblage et des fonderies – il a fermé près de 26 000 mines de charbon, essentiellement des exploitations petites ou illégales, réduisant la production de charbon de près de 250 millions de tonnes;

- limité la production de charbon et de la plupart des métaux non ferreux, des métaux de terres rares, d'acier et de quelques autres minéraux en 1999 et en

2000 – les aciéries n'ont pas été autorisées à produire plus de 110 millions de tonnes d'acier en l'an 2000;

- interdit les nouveaux projets miniers jusqu'à la fin de l'an 2000 dans le cas de 8 minéraux (charbon, tungstène, étain, antimoine, terres rares, fluorite, molybdène et barytine) en suspendant l'émission de permis miniers – la Chine avait déjà interdit la construction d'usines pour se lancer dans la production de fer et d'acier en octobre 1998;

- commencé à favoriser une plus grande mécanisation.

Importations de métaux et de minéraux

Même si la Chine dispose de ressources abondantes, ses réserves de minerai par habitant sont inférieures à la moyenne mondiale. Elle doit donc importer des quantités importantes de minerais et de métaux dont elle a besoin pour répondre à la demande de son économie en pleine expansion.

En 1999, les importations chinoises de métaux, de minéraux et de minéraux combustibles ont atteint 46 milliards de dollars. Il s'agissait, entre autres, d'alumine, d'amiante, de chromite, de cobalt, de cuivre, de fer, de manganèse, de pétrole, de phosphore, de potasse, de potassium, d'acier et de soufre. Les importations de fer et d'acier sont indispensables parce que la teneur en fer de la plupart des gisements chinois est, en moyenne, inférieure à 35 %. Veuillez consulter l'**Annexe D** pour obtenir plus de détails sur le marché chinois des importations de minerais.

Les importations chinoises de minéraux devraient augmenter à l'avenir. Les spécialistes chinois estiment que sur les 45 minéraux importants dont la Chine a des réserves prouvées, seuls la moitié auront des réserves encore suffisantes d'ici 2010.

Marché de l'équipement minier

En termes de production, de consommation et de possibilités de croissance, le marché chinois de l'équipement minier est un des plus importants au monde. On estimait sa valeur à environ 11,25 milliards de dollars en 1999, soit une hausse de 20 % par rapport aux 9,35 milliards de dollars de 1998. Les importations ont représenté 20 % de ces montants et ont atteint 2,25 milliards de dollars en 1999 et 1,87 milliard de dollars en 1998. Parmi les principales importations, on peut citer :

- les machines ou les appareils à trier, à cribler, à laver ou à séparer les pierres ou les minerais - code SH 847480;
- les appareils élévateurs, de transport, les convoyeurs à action continue - code SH 842839;
- les échangeurs de chaleur - code SH 841950;

- les instruments de géodésie, de topographie et d'arpentage - code SH 901580;
- les machines ou appareils pour mélanger, malaxer, concasser et broyer - code SH 847982;
- les appareils pour l'épuration ou la filtration des liquides - code SH 842129;
- les séchoirs - code SH 841939;
- les pelles mécaniques et les excavateurs dont la superstructure effectue une rotation sur 360 degrés - code SH 842952;
- les appareils élévateurs, de transport, les convoyeurs à action continue, à bande ou à courroie - code SH 842833;
- les parties d'appareils pour le traitement de matériel exigeant un changement de température - code SH 841990;
- les machines ou les appareils à concasser, à broyer ou à pulvériser les pierres ou les minerais - code SH 847420;
- les machines et les appareils de levage, de manutention, de chargement ou de déchargement - code SH 842890;
- les machines à mélanger les matières minérales au bitume - code SH 847432;
- les centrifugeuses - code SH 842119;
- les fours industriels ou de laboratoire, y compris les incinérateurs non électriques - code SH 841780.

On se reportera à l'**annexe E** pour plus de détails sur les importations d'équipements miniers en Chine.

On estime que 70 % de l'ensemble de l'équipement minier importé en Chine est destiné à son secteur du charbon. Une grande partie des autres 30 % alimente le secteur des métaux non ferreux et celui de l'exploration.

À la suite des efforts déployés pour éliminer progressivement les technologies et les équipements périmés, et pour accroître l'efficacité, la durabilité environnementale et la sécurité de ses techniques minières, le marché de l'équipement minier de ce pays devrait demeurer dynamique en 2000 et dans les années à venir.

Tendances des investissements

Même si la Chine est dorénavant le second bénéficiaire en importance dans le monde des investissements étrangers directs (IED), les sommes investies dans le secteur minier ont été relativement peu élevées jusqu'à maintenant. C'est ainsi que, en 1997, sur les 62 milliards de dollars investis en Chine par les sociétés étrangères, seulement 1,3 milliard de dollars sont allés au secteur des mines et des carrières[2].

[2]Dans ce contexte, on entend par mines et carrières, l'exploitation et la préparation du charbon, des métaux non ferreux, des minéraux non métalliques, d'autres minéraux ainsi que l'abattage et le transport du bois et du bambou.

La majorité des investissements étrangers dans le secteur minier ont servi à accroître la production de fer, d'acier, d'aluminium, de plomb et de charbon. Les autres produits qui ont attiré les investissements étrangers sont la pierre de construction (Hong Kong), le cuivre (Finlande, Japon, Royaume-Uni), les engrais (Corée du Sud), l'or (Canada, États-Unis), le titane (États-Unis, Japon, Malaisie) et le zinc (Australie). La section intitulée ***Projets actuels et prévus*** décrit de nombreux projets auxquels participent des investisseurs étrangers.

Même si le gouvernement central favorise publiquement l'investissement étranger dans le secteur minier de la Chine, aucune mine importante n'a été mise en place avec des capitaux étrangers jusqu'à ce jour. En fait, en 1997, les entreprises qui détiennent des capitaux étrangers ne représentaient que 0,9 % de toutes celles du secteur des mines et des carrières en Chine (**tableau 3**). Le problème découle, dans une large mesure, du fait que l'intérêt pour les investissements étrangers directs manifesté par les dirigeants du secteur minier ne semble pas être partagé par les directions ou bénéficier de l'appui des cadres dirigeants.

Tableau 3. Secteur chinois des mines et des carrières, 1997

	Entreprises chinoises	Entreprises avec capitaux étrangers
Nombre d'entreprises	29 098	288 (0,9%)
Valeur de la production industrielle brute (en milliards de dollars)	78,3	3,0 (3,8%)
Profits totaux après impôt (en milliards de dollars)	11,7	0,7 (5,7%)

Source : *Statistical Yearbook of China 1998*, p. 444-457.

Il n'empêche que la rationalisation et la modernisation du secteur minier chinois nécessiteront des injections importantes de capitaux. Comme le gouvernement chinois n'est pas en mesure de financer lui-même cet effort, il a reconnu que l'investissement étranger devra faire partie intégrante de la modernisation de ce secteur de l'économie chinoise. Il a décidé de favoriser l'investissement étranger direct dans le secteur minier plus énergiquement que jamais auparavant. Les responsables gouvernementaux estiment que les IED :

- stimuleront l'exploitation minière et les nouveaux développements miniers;
- rendront la concurrence plus intense et plus large dans tous les volets des activités de ce secteur;
- favoriseront la privatisation et des apports de capitaux plus importants pour accroître le développement économique;

- stimuleront la demande globale;
- augmenteront le nombre de travailleurs compétents en Chine;
- aideront à se doter d'un contexte plus stable pour la croissance, la rationalisation et la modernisation du secteur;
- aideront la Chine à faire face aux défis de la rationalisation du secteur minier à l'échelle mondiale;
- accroîtront la capacité concurrentielle de la Chine quand elle accédera à l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- permettront à la Chine d'améliorer son rendement, aussi bien en ce qui concerne les exportations que les importations, sans avoir à recourir à des politiques protectionnistes;
- généreront des recettes fiscales.

Mesures gouvernementales déterminantes pour la croissance à venir

En 1998, le gouvernement central de la Chine a lancé un important projet de réorganisation de son secteur minier. Celui-ci a nécessité la création du Ministère des Terres et des Ressources (MTR) et la réorganisation de tous les ministères qui touchent le secteur minier. Ce projet a également entraîné la transformation les entreprises minières chinoises en « sociétés », en les soustrayant au contrôle du gouvernement central. À ce jour, la plupart des possessions du gouvernement central dans le secteur des minerais et des métaux ont été transférées aux gouvernements provinciaux et aux administrations locales. Par contre, le secteur chinois de l'or reste sous le contrôle du Bureau de l'or (voir la section **Organisations gouvernementales** pour plus de détails). Récemment, en juillet 2000, le gouvernement central nouvellement créé a dissous des sociétés de gestion du secteur des métaux non ferreux – la China Copper Lead Zinc Corp. (CCLZ), la China Aluminium Corp. (Chalco) et la China Rare Metals & Rare Earth Group Corp. (CRRC). Le processus de conversion en sociétés devrait être terminé en 2001. Pour obtenir plus de détails sur cette question, se reporter à la section **Organisations gouvernementales**.

Les efforts de la Chine pour transformer les entreprises du secteur minier en sociétés ont été facilités par une modification majeure de la Loi sur les ressources minérales de la Chine, texte qui régit le secteur minier et qui est entré en vigueur le 1er janvier 1997. Même si cette modification a renforcé la propriété des ressources minérales par l'État, elle a aussi accordé plus de pouvoirs aux administrations locales dans les domaines de l'exploration et de l'exploitation des ressources minérales. Dorénavant, celles-ci

disposent d'une plus grande marge de manœuvre pour approuver des projets et elles ont le droit de transférer les droits miniers, de les louer ou de les offrir en garantie.

En plus des mesures mentionnées ci-dessus, la Chine a apporté des améliorations à son système juridique et au régime des investissements afin de conserver et d'attirer les sociétés minières étrangères. Les changements les plus importants ont été l'adoption des Règlements sur l'enregistrement des activités d'exploration, de minage et de transfert qui sont entrées en vigueur le 12 janvier 1998. Parmi les autres modifications importantes, on peut citer :

- la publication, en février 1998, de trois nouveaux règlements relevant de la législation sur les ressources minérales pour mettre en place un système d'acquisition des droits miniers avec compensation et précisant la situation juridiques des investisseurs étrangers;

- la promulgation en 1999 de la Loi sur l'administration des terres qui améliore les conditions d'utilisation des terres pour les exploitations minières bénéficiant de capitaux étrangers;

- l'adoption en février 2000 de l'Avis sur les problèmes résultant de l'application des droits de prospection aux filiales étrangeres, qui permet à ces filiales d'obtenir des droits de prospection en leur nom et non plus au nom d'un partenaire local dans une coentreprise.

En février 2000, le MTR a annoncé des mesures qui permettront aux investisseurs étrangers de jouer un rôle plus important dans la prospection et l'exploitation des métaux et des minerais en Chine. Ces mesures :

- éliminent les frais de compensation pour le développement minier si les investisseurs étrangers s'adonnent à des travaux d'exploration de minerais que la Chine n'est pas en mesure de réaliser par elle-même;

- permettent aux investisseurs étrangers de devenir actionnaires de sociétés d'État chinoises, de taille intermédiaire ou grande;

- permettent aux investisseurs étrangers de faire l'acquisition de droits de prospection auprès de sociétés d'État chinoises, de taille intermédiaire ou grande;

- simplifient les procédure pour obtenir l'approbation des mises en valeur des ressources minérales par les investisseurs étrangers.

En plus de ce qui précède, la Chine a procédé à des expériences de transferts aux gouvernements provinciaux des droits d'étudier, d'approuver, d'enregistrer et d'émettre

des permis aux sociétés appartenant en partie à des intérêts étrangers qui investissent dans le secteur minier (les licences pour l'exploitation du pétrole, du gaz naturel et des matériaux radioactifs doivent encore être approuvés par le MTR). La province de Yunnan a été la première à obtenir ce droit. À la suite de cette délégation, le Yunnan :

- a simplifié son processus d'approbation pour les activités minières;
- a ouvert toutes les mines, quelle que soit leur taille, aux investissements étrangers, sauf dans le cas des minéraux qui ne peuvent recevoir d'investissements étrangers d'après la réglementation du gouvernement central;
- a autorisé la création d'entreprises étrangères en pleine propriété, de coentreprises, de coopératives et d'autres types d'accords comparables sino-étrangers;
- a permis la création d'entités constituées et non constituées en sociétés;
- a accordé aux investisseurs étrangers des droits d'exploitation minière sur les ressources minérales dans lesquelles ils ont investi et qu'ils ont explorées, conformément au processus d'enregistrement imposé;
- a autorisé les investisseurs étrangers à amortir les dépenses qu'ils engagent dans la prospection, sous forme de charges reportées en utilisant une méthode d'amortissement accélérée;
- a accordé une réduction de 50 % des droits de compensation au titre des ressources minérales aux activités minières avec capitaux étrangers qui récupèrent les minéraux trouvés au moment de la prospection;
- a permis aux investisseurs étrangers de refuser de partager le coût de construction des routes;
- a accordé aux investisseurs étrangers des exemptions d'impôt sur le revenu des sociétés pendant deux ans et une réduction d'impôt de 50 % pendant trois ans;
- a accordé aux investisseurs étrangers la priorité dans la planification de l'occupation des sols;
- a mis les données géologiques de base à la disposition des investisseurs étrangers.

À ce jour, l'expérience a donné de bons résultats. Les permis sont émis rapidement et de façon efficace. Cela a permis au MTR d'appliquer, à l'échelle nationale, un grand nombre des politiques mises en œuvre au Yunnan.

La principale politique mise en œuvre par le gouvernement du Yunnan qui sera reprise à l'échelle nationale est l'ouverture des droits d'exploration aux investisseurs étrangers. D'après les faits saillants d'un document interministériel intitulé *Several Suggestions for Further Encouraging for Foreign Investors to Invest in the Exploration and Development of Non-oil-and-gas Mineral Resources*, qui a été publié en octobre 2000, la Chine adoptera les mesures suivantes pour ouvrir davantage les droits d'exploration aux investisseurs étrangers[3] :

- les sociétés étrangères seront autorisées à mettre en place des entreprises leur appartenant en totalité, à collaborer avec des organismes chinois non constitués en sociétés pour s'adonner à des activités d'exploration et pour entreprendre conjointement de la prospection avec des citoyens chinois qui détiennent un droit d'exploration sous forme de coopération avec une « personne non juridique »;

- les compagnies étrangères et leurs agences ou leurs bureaux de représentation auront la permission de mener des activités d'exploration, soit en tant qu'investisseur unique ou en collaboration avec un partenaire chinois;

- les compagnies pourront mener des activités d'exploration et de mise en valeur des minéraux autres que le pétrole et le gaz en achetant des parts dans des compagnies d'exploration chinoises qui possède une technologie et de l'équipement avancés, ou en achetant, de grandes et moyennes entreprises chinoises, les droits d'exploration et d'exploitation minières pour les minéraux autres que le pétrole et le gaz;

- l'investissement et les droits de prospection des sociétés étrangères seront protégés et elles seront autorisées à transférer les droits d'exploration et d'exploitation minière dont elles font l'acquisition;

- les investisseurs étrangers qui procèdent à des activités d'exploration à risque seront autorisés légalement à obtenir les droits miniers pour tout minerai lucratif autre que le pétrole et le gaz trouvé dans la zone d'exploration;

[3] Ces faits saillants ont fait l'objet de discussions à la conférence sur les investissements étrangers destinés au développement du secteur minier en Chine occidentale (à Urumqi, dans la région autonome de Xinjiang) en octobre 2000. Le document complet a été publié officiellement le 14 décembre 2000 à l'occasion d'une conférence de presse à laquelle a participé le Conseil d'État.

- conformément aux règlements actuels sur les entreprises financés par des capitaux étrangers et les entreprises étrangères, on appliquera des politiques préférentielles, tels des incitatifs fiscaux[4];

- la coopération entre les sociétés étrangères et les sociétés d'État du secteur minier, grandes et moyennes, sera favorisée.

Le texte complet des nouvelles politiques sera disponible sur le site Internet du MTR au début de 2001, à l'adresse suivante : **http://www.mlr.gov.cn**.

L'ouverture accrue des régions ouest et sud-ouest de la Chine fait partie de la stratégie de développement de l'ouest et sera un élément important du 10e Plan quinquennal (2001-2005). Ces régions ont d'importantes quantités de minerais à forte concentration de plomb, de zinc et de bauxite, et offrent d'importantes possibilités de développement hydroélectrique. D'après la Chine, la valeur des réserves minérales (pour les 45 principaux minerais) de l'ouest représente environ 50 % du total national. Elle affirme en particulier que cette région contient 39 % du charbon du pays, 99 % de sa chromite, 52 % de son fer, plus de 60 % de son cuivre, 37 % de son aluminium, 66 % de son plomb et de son zinc, 89 % de son nickel, 92 % de son platine, 99 % de sa potasse et 70 % de son phosphore[5]. Toutefois, d'après les statistiques du gouvernement chinois, la production minière de cette région ne représente que 20 % du total national.

Le gouvernement central a adopté un certain nombre d'incitatifs pour favoriser l'investissement étranger dans la région de l'ouest.

- Les importations d'équipement et de technologies connexes, d'appareils et de pièces de rechange pour les projets répertoriés dans le *Catalogue for the Guidance of Foreign Investment Industries* (dans les régions de l'ouest) sont dispensées des droits et des taxes d'importation;

- à compter du 1er janvier 2000, les entreprises qui ont reçu des capitaux étrangers qui sont « encouragées par l'État » et situées dans l'ouest du pays se verront accorder un congé fiscal de trois ans, suivi d'une réduction de 15 % de l'impôt sur le revenu des sociétés.

Malgré les modifications apportées au régime des investissements en Chine, l'or apparaît encore sur la liste des catégories restreintes de type B du Catalogue pour les

---

[4]Par exemple, les investisseurs étrangers dans le domaine du développement des minerais solides peuvent intégrer leurs dépenses d'exploration dans les frais reportés et les radier à l'étape de l'exploration.

[5]Ces chiffres reposent probablement sur la valeur éventuelle des ressources prouvées.

investissements étrangers en Chine. Les possibilités d'investissements dans le secteur aurifère de la Chine sont donc limitées. Officiellement, les contraintes imposées aux propriétés accessibles aux étrangers pour l'exploration sont encore en vigueur. Toutefois, les sociétés étrangères peuvent dorénavant proposer de réaliser des projets aurifères dans les régions d'exploration qui ne sont pas inscrites sur la liste des projets proposés par les responsables chinois. Chaque cas est étudié individuellement.

À la suite de la libéralisation du marché chinois de l'argent, plus tôt cette année, la Chine envisage de libéraliser également son marché de l'or et pourrait mettre en place une bourse nationale de l'or en 2000 ou en 2001. Celle-ci permettrait aux banques commerciales de participer aux transactions. En août 2000, la Chine a fait un pas vers la déréglementation du secteur aurifère quand elle a mis en place la première société aurifère à actions de Chine, la Zhongjin Gold Co. Cette société appartient à 88 % à la China National Gold Corp. (CNGC). Le reste est dans les mains d'une entité qui relève de la Chine International Trust and Investment Co. et de cinq autres entreprises (toutes nationales). Si la Chine libéralise effectivement son marché de l'or, ce métal sera alors probablement retiré de la liste des catégories restreintes de type B du Catalogue pour les investissements étrangers en Chine.

Débouchés

Équipement et services miniers

La plus grande rationalisation et la hausse de la concurrence dans le secteur minier chinois, des exigences environnementales plus rigoureuses et la volonté d'accroître les quantités de métaux et de minerais raffinés en Chine font apparaître des possibilités pour les entreprises canadiennes proposant des technologies, des équipements et des services dans divers créneaux. Parmi ceux-ci, on peut citer :

- la gestion des résidus;
- la remise en état des sites;
- les technologies et les produits de la fonte;
- la production et l'élimination sécuritaires des minéraux et des métaux;
- les applications informatiques de haute technologie;
- les systèmes mondiaux de localisation (GPS);
- les technologies de forage avancées;
- les applications permettant de réaliser des économies d'énergie;
- la lutte contre les rejets des gaz à effet de serre;
- les améliorations de la productivité et les applications qui prolongent la durée de vie des matériaux et des produits.

Marché de l'importation des métaux et des minerais

La Chine connaît actuellement une pénurie de cuivre, qui n'est pas compensée par la découverte de Xinjiang (mine de cuivre de East Tianshan). Cette pénurie devrait se poursuivre pendant plusieurs années, faisant apparaître des débouchés réels pour le secteur canadien du cuivre.

Investissement

La Chine corrige lentement sa réputation de lieu très risqué pour les investissements dans le secteur minier. Les réformes mentionnées dans la section précédente, **Facteurs déterminants pour la croissance à venir**, commencent à faire de ce pays une destination plus attrayante pour les investissements des sociétés canadiennes d'exploration et d'exploitation minière.

La Chine cherche à obtenir l'aide de l'étranger pour des activités comme l'exploration géologique et le forage, la modernisation et la construction de fonderies et de raffineries pour les métaux non-ferreux, la remise en état de l'environnement et la gestion de la formation. En général, les principaux domaines dans lesquels la Chine cherche des investissements étrangers sont :

- les fonderies et les raffineries pour métaux non ferreux, principalement pour le cuivre, l'étain, le tungstène, l'aluminium, le plomb, le zinc, l'acier et le nickel;
- les logiciels spécialisés dans l'exploitation des mines et du traitement des minerais et les techniques d'excavation;
- les technologies de cartographie géologique et d'exploration minière;
- la modernisation de ses aciéries (fer et acier);
- la technologie non polluante d'utilisation du charbon;
- la machinerie d'exploitation et de forage, neuve et d'occasion;
- les appareils permettant de lutter contre la pollution et de la contrôler;
- la mise en valeur des sables minéralisés destinés à l'exportation;
- les services d'ingénierie, d'informatique et de conseils;
- les infrastructures physiques, le transport et les télécommunications.

La Chine recherche en particulier des investissements étrangers dans les domaines suivants de son secteur métallurgique :

- la fabrication d'acier au moyen de hauts fourneaux à forte puissance de 50 tonnes et plus (équipés d'installations de fonderie et de coulage en continu) et de fours à convertisseur de 50 tonnes et plus;
- la fusion de l'acier inoxydable;
- la production de feuilles d'acier silicieux laminées à froid;
- la production de feuilles d'acier inoxydable laminées à chaud et à froid;
- les canalisations d'acier pour le transport du pétrole;
- le traitement des déchets ferreux;
- l'exploitation et la préparation des minerais de fer et de manganèse;
- la production d'éponges de fer et de fer refondu;
- l'exploitation minière de terres à haute teneur en alumine et en acide sulfurique et de minerais d'argile dur, et la production de mâchefer;
- le traitement en profondeur du coke fibreux, du coke bourré et du charbon bitumineux;
- la production de houille maigre par refroidissement.

De plus, le gouvernement chinois favorise les investissements atteignant jusqu'à 100 % de propriété étrangère dans les domaines suivants du secteur non ferreux du pays :

- la production de silicium mono-cristal (20 cm et plus de diamètre) et de silicium multi-cristal;
- la production d'alliages durs, de composés d'étain et d'antimoine;
- la production de matériaux composites en métaux non ferreux et de nouveaux alliages;
- les applications des terres rares;
- l'exploitation de mines de cuivre, de plomb et d'étain;

- l'exploitation des gisements d'aluminium et production d'alumine d'une capacité annuelle de 300 000 tonnes ou plus[6].

Toutefois, les investissements étrangers sont limités dans les secteurs suivants des métaux non ferreux de Chine :

- le traitement du cuivre et de l'aluminium;
- l'exploitation minière, la préparation, la fusion et le traitement des métaux précieux (or, argent et platine);
- l'exploitation minière de métaux non ferreux comme le tungstène, l'étain et l'antimoine; et
- l'exploration, l'exploitation minière, la préparation, la fusion et la séparation des terres rares.

Projets actuels et prévus[7]

Un grand nombre de projets miniers prévus ou en cours de réalisation font appel à des investissements étrangers en Chine. En voici quelques-uns.

Aluminium

- En avril 2000, le China Aluminium Industry Group, la société Pechiney S.A. de France et la Southwest China Aluminium Processing Plant ont signé un protocole pour constituer une coentreprise de 485 millions de dollars. Penchiney sera le plus important actionnaire de l'entreprise qui fabriquera des feuilles et des plaques de haute qualité. L'usine produira 40 000 tonnes de rouleaux laminés à froid et de plaques épaisses laminées à chaud destinés à la Southwest China Aluminium Processing Plant.
- En mars 2000, la première coentreprise de Chine à produire des alliages d'aluminium, la Corus (Tianjin) Aluminium Profiltechnik Co. Ltd., a été mise sur pied à Tianjin. Cette coentreprise regroupe la Corus Aluminium Profiltechnik Co. du Royaume-Uni (61 %) et le Tianjin Non-Ferrous Metal Group. L'usine vise à avoir une capacité annuelle de production oscillant entre 8 000 et 10 000 tonnes

[6] Les sociétés canadiennes devraient noter que les exploitations appartenant en totalité à des intérêts étrangers ne sont pas autorisées à exploiter des mines de cuivre, de plomb, d'étain ou d'aluminium.

[7] L'information figurant dans la section ***Projets actuels et prévus*** provient dans une large mesure des renseignements publiés dans le numéro de février 1999 de *Mining Engineering*. Toutefois, divers communiqués de presse et rapports de presse ont également servi à la rédaction de cette section.

d'une large gamme d'alliages d'aluminium. Corus a investi 42,4 millions de dollars dans l'entreprise.

- En novembre 1999, la société américaine Aluminium Co. a signé un contrat de 30 ans avec la China National Nonferrous Metals Industry Corp. (Beijing) pour fournir 400 kilo-tonnes par année (kt/a), ou 440 000 tonnes courtes par année d'aluminium. L'accord impose à Aluminium Co. d'investir au total 330 millions de dollars dans l'entreprise.

- En septembre 1998, la Alcan Aluminium du Canada a signé un protocole d'entente avec la State Nonferrous Metals Industry Administration (SNMIA) pour entreprendre une étude de faisabilité détaillée sur la création d'une fonderie et d'une centrale électrique à Heijing, dans la province de Shanxi. Le projet attend d'être approuvé avant d'aller de l'avant.

- En juillet 1995, la Kaiser Aluminium & Chemical Corp. (une filiale de Maxxam Inc. des États-Unis) et la China National Nonferrous Metals Industry Corp. (Beijing) ont constitué la Yellow River Aluminum Industry Co., une coentreprise qui va fondre de l'aluminium dans la province de Gansu. Kaiser a investi 82,3 millions de dollars et détient 49 % de l'entreprise.

- En janvier 1992, la Link Hing Metal Co. de Hong Kong a mis sur pied la coentreprise Asian Aluminium Factory dans la province de Guangdong. Avec l'aide de son partenaire, la Nanhai Dali Urban Economic Development Co., la Link Hing Metal va produire 12 kt/a (13 200 tonnes courtes par année).

- En août 1990, la Alcan Aluminium Ltd. du Canada et la Light Metal Corp. du Japon ont constitué la Huajia Aluminium Materials Co. Ltd. à Shenzhen. Cette société a été créée en partenariat avec la China National Nonferrous Metals Industry Corp., la Southwest Aluminium Processing Factory et la Guizhou Aluminium Factory. L'installation fabrique déjà des produits d'aluminium. Ensemble, les sociétés canadiennes et japonaises ont investi 30 millions de dollars et détiennent 45 % de l'entreprise.

Argent

- Par l'intermédiaire de sa filiale, Alaskan Explorations Corp., la Vega-Atlantic Corp. a créé une coentreprise avec la No. 1 Geological Brigade du Bureau de géologie et de ressources minérales de Yunnan pour exploiter la mine d'argent Luomachang dans le comté de Ludian, au Yunnan. Connue sous le nom de Yunnan Letong Mineral Exploration & Development Co. Ltd., la nouvelle coentreprise exploitera la mine de Luomachang qui a été ouverte il y a trois ans. Elle dispose d'une capacité de transformation de 300 tonnes de minerai par jour et d'un taux de production de 600 000 onces d'argent métallique par an. Elle

dispose de réserves forées prouvées de 13 millions d'onces auxquelles il faut ajouter une réserve additionnelle évaluée de 27 millions d'onces. La Vega investira 6 millions de dollars dans la mine afin d'accroître la production, d'augmenter les réserves et d'améliorer la récupération d'ensemble de l'argent. La Vega espère porter la production à 1 million d'onces par an et recevra 85 % de la coentreprise à l'appui de son investissement. La Vega versera un autre 6 millions de dollars sur une période de cinq ans à même ses profits d'exploitation pour rembourser les emprunts de capitaux déjà faits auprès de banques chinoises.

Carbone

- Au début de l'an 2000, la société Elkem ASA de Norvège fait l'acquisition de 27 % d'une société d'État fabriquant du carbone dans la ville de Shizuishan. Cette usine qui date de 14 ans possède actuellement une capacité de production de 25 000 tonnes par an. La Elkem envisage de la porter à 30 000 tonnes par an.

Charbon

- En juillet 1995, le China Strategic Holdings de Hong Kong et la MRI Co. d'Australie ont mis sur pied une coentreprise pour mettre à niveau d'importantes mines de charbon en Chine. Les deux sociétés ont investi conjointement 275 millions de dollars dans ce projet.

- En février 1995, la Custom Coals Co. des États-Unis et la MRI Co. d'Australie ont constitué une coentreprise avec la China Charbon Construction & Development Corp. pour construire un pipeline souterrain de 800 km entre les provinces de Shannxi et de Shandong. Les installations de lavage du charbon et les installations portuaires ont également été construites par cette coentreprise. La Custom Coals et la MRI ont investi 1,22 milliard de dollars dans le projet et détiennent 51 % de son total.

- En janvier 1990, la Nissho Iwai Corp. du Japon et la JGC Corp. ont créé une coentreprise avec la Yanzhou Charbon Mine Administration pour produire des mélanges de charbon et d'eau. Les sociétés japonaises ont investi 34 millions de dollars dans le projet et détiennent 49 % de la coentreprise.

Cuivre, plomb, zinc

- La Minco Mining & Metals Corporation de Vancouver procède actuellement à une étude préalable de faisabilité pour un projet de mine de cuivre dans la province de Sichuan. Le projet Xifanping concerne un gisement de cuivre porphyrique de 48 km^2.

- En mai 2000, la Philippine's Atlas Consolidated Mining & Development Corp. (Atlas) des Philippines, a signé un accord préliminaire de travail avec la la Non-Ferrous Metals Industry's Engineering and Construction Co. (CNFC). L'accord porte sur la garantie de financement pour la remise en état des installations d'Atlas à Cebu. La mine de cuivre connue sous le nom de Toledo était la plus importante en Asie jusqu'à ce qu'elle ferme à la suite d'inondations en 1994. Il faut un investissement de 110 millions de dollars pour la remettre en exploitation, dont 64 % viendront d'investisseurs étrangers (précisément de la Atlas)

- La Billiton China Bv, une filiale en pleine propriété de la société britannique Billiton Plc, a récemment constitué en société une coentreprise contractuelle (ICJV) avec la LanPing Nonferrous Metals Co. (LNMC - LNMC appartient à 51 % à la Yunnan Metallurgy Group, qui lui appartient au gouvernement provincial du Yunnan) pour le développement du gisement de zinc LanPing dans l'ouest de la province du Yunnan. La Billiton détient 65 % de la ICJV, qui développera ce que l'on considère comme l'un des gisements non développés les plus importants dans le monde, capable d'avoir un taux de production de 250 millions de tonnes[2] par année de zinc. La ICJV procède actuellement à une étude préalable de faisabilité à un coût de 5,9 millions de dollars. Si les résultats sont favorables, une étude de faisabilité complète pourrait être réalisée d'ici la fin de 2001. L'investissement préliminaire de la Billiton sera de 733 millions de dollars.

- La General Minerals Corp. (GMC) du Canada et la Sichuan Nonferrous Metals Ore Resource Exploration Development Co. ont mis sur pied une coentreprise de prospection qui cherche du cuivre et de l'or dans la Chine centrale. La GMC estime que la propriété minière Huang Shui Gou de 10 km^2 dans le Sichuan a des ressources évaluées à 760 000 tonnes (837 700 tonnes courtes) de minerais en teneur en cuivre de 2 % et en teneur en or de 6 g par tonne.

- Au début de 1998, la Naneco Minerals Ltd., une société canadienne, a constitué une coentreprise avec la Hulunbeir Non-Ferrous Metals Corp. afin d'exploiter une mine comportant plusieurs métaux située à Jiawula, dans la région de Hulunbeir, en Mongolie intérieure. La coentreprise connue sous le nom de Hulunbeir Jiawula Non-Ferrous Metals Col. Ltd. réalise actuellement une étude de faisabilité. La production pourrait commencer à la fin de 2001.

- En décembre 1996, la Outokumpu Copper Tube Co. Ltd., de Finlande a créé une coentreprise appelée la Outokumpu Copper Tube (Zhongshan) Co. Ltd. La Outokumpu a investi 510 millions de dollars dans une installation qui fabrique des tubes en cuivre qui se vissent.

- La Minco and Teck Corp. du Canada, a ouvert une coentreprise avec la Baiyin Nonferrous Metals Co. connue sous le nom de Gansu Keyin Mining Co. Cette coentreprise procède à de la prospection dans l'aval-pendage de la mine actuelle, dans la région de Baiyin.

- En octobre 1995, les sociétés japonaises Sumitomo Metal Mining Co. et Itochu Corp., et la société Sharpline International de Hong Kong, ont créé la coentreprise Jinlong Copper à Tongling, avec la Tongling Non-Ferrous Co. Ensemble, les sociétés du Japon et de Hong Kong ont investi 274 millions de dollars dans la coentreprise dont elles détiennent respectivement 35 % et 15 %. Cette entreprise produit du cuivre et de l'acide sulfurique.

- En janvier 1993, la société australienne BHP Minerals Ltd. et la Sichuan Nonferrous Metals and Ore Resources Exploration Development Corp. ont créé la Kang Dian Exploration Development. Cette entreprise recherche du zinc dans la province de Sichuan.

- En 1992, la société canadienne Noranda a vendu sa technologie de fusion continue à la China National Nonferrous Metals Import and Export Corp. (CNIEC) pour l'agrandissement et la modernisation de la fonderie de cuivre Daye. La fonderie a été inaugurée en octobre 1997. En 1993, la Noranda a vendu la même technologie à la CNIEC pour son projet de fonderie de Shenyang. L'usine de Shenyang a ouvert ses portes en 1998.

Diamants

- En octobre 1997, la société canadienne Pan Asia Mining a fait l'acquisition de trois mines et gisement possibles dans l'est de la Chine : la mine de diamant Changma, le projet diamantaire Xiyu et la venue diamantaire Pingyi-Feixian. La mine de diamant Changma, la plus importante mine de diamants en Chine, est une opération à ciel ouvert que la Pan Asia a l'intention d'agrandir. Entre 1992 et 1999, la production annuelle moyenne de la mine a été d'environ 45 000 carats. La Pan Asia envisage d'investir 7,4 millions de dollars dans les venues kimberlitiques de Xiyu, ce qui lui permettra d'avoir 50 % du projet. Les venues sont une grappe de sept filons kimberlitiques diamantifères dans la province de Shandong. Enfin, la Pan Asia fait partie d'une coentreprise qui explore les venues de Pingyi-Feixian, qui s'étendent sur 1 620 km^2 et dans lesquelles on a découvert des diamants alluviaux et des minéraux kimberlitiques.

- En mai 1997, la Astro Mining des Pays-Bas et la Astro Mining d'Australie ont signé une entente avec le Liaoning Bureau of Geology and Mineral Resources pour prospecter les diamants dans la province de Liaoning.

- En mars 1997, la Princess Resources Ltd. du Canada, a créé une coentreprise avec la Hunan Xinxiang Geology Mining Co. La coentreprise confère à la Princess les droits d'exploration de trois projets de métaux précieux dans la ceinture montagneuse du sud de la Chine, dans la province de Hunan. La société canadienne a investi 2,8 millions de dollars pour mettre sur pied cette coentreprise.

- En septembre 1996, la société Essex International PCL, de Thaïlande, a investi 3,6 millions de dollars pour mettre sur pied la coentreprise Shenyang Panasia Gold and Products. Celle-ci produit des diamants de joaillerie à Shenyang, dans la province de Liaoning.

- En novembre 1993, le DeBeers Group d'Afrique du Sud a ouvert une usine de transformation de diamants bruts à Shanghai.

- En septembre 1991, la société Argyle Diamonds Corp. d'Australie a ouvert une usine de taille et de polissage de diamants à 30 km de Beijing.

Engrais et phosphates

- En 1999, la société canadienne Spur Ventures a obtenu l'approbation finale pour aller de l'avant avec son projet de phosphate de Yichang. La société procède actuellement à une étude de faisabilité qui devrait aboutir à la construction d'une mine, d'une canalisation de boue et d'au moins trois usines de produits chimiques. La Jacob Engineering Inc. s'est vu confier le mandat de réaliser l'étude de faisabilité.

- En 1997, le Dongbu Group de Corée du Sud a construit une installation d'entreposage et de séchage pour le minerai de phosphate, en coopération avec le Guizhou Kaolin Group Co. Le Dongbu Group a investi 1,7 million de dollars dans cette installation.

Étain

- En juillet 1997, la société Pohang Iron & Steel Co. de Corée du Sud a créé une coentreprise avec la China National Nonferrous Metal Material Corp. pour produire 100 000 tonnes par année (110 000 tonnes courtes par année) de plaques d'étain destinées à la fabrication de boîtes pour les aliments et les boissons. La Pohang a investi 80,9 millions de dollars et détient 90 % de l'entreprise.

Fer et acier

- En octobre 1996, la Pohang Iron and Steel Co. de Corée du Sud a créé la coentreprise Jiangsu Shagang POSCO Coated Steel Co. afin de produire des feuilles d'acier galvanisé à Zhangjiagang, dans la province de Jiangsu. La Pohang a investi 65,5 millions de dollars et détient 90 % de l'entreprise.

- En avril 1996, la Mitsubishi Heavy Industries et la Mitsubishi Corp. du Japon ont créé la Changzhou Baoling Metallurgical Equipment Manufacturing Co. avec la Shanghai Baoshan Iron & Steel Plant et la Changzhou Metallurgical Machinery Plant. Cette coentreprise fabrique de l'équipement pour la production d'acier à Changzhou, dans la province de Jiangsu. Les deux sociétés japonaises détiennent respectivement 33 % et 17 % de l'entreprise.

- En mars 1995, les sociétés australiennes Overseas Resources et Boulder Group ont créé une coentreprise pour fabriquer des produits d'acier inoxydable avec la Guangzhou Iron and Steel. Le groupe australien a investi 83,7 millions de dollars dans l'entreprise.

- En février 1995, la société Pohang Iron & Steel Co. de Corée du Sud a créé, avec la China National Ferrous Metals & Materials Corp., une coentreprise pour fabriquer des plaques d'acier galvanisé dans le nord-est de la Chine. La société sud-coréenne a investi 82,3 millions de dollars dans l'usine et détient 70 % de son capital.

- En février 1995, la Marubeni Co. Ltd. et la Toyo Steel Bali Co. Ltd., du Japon, ont créé une coentreprise avec la Maanshan Wear Resistance Metal Casting Material Co. (Anhui) pour produire des billes d'acier. Les sociétés japonaises ont investi 12,6 millions de dollars dans l'usine, dont elles détiennent 60 % du capital.

- En mars 1994, les sociétés Itochu International Corp. du Japon, Tecnicas Reunidas SA d'Espagne et Demag GmbH d'Allemagne ont ouvert une fonderie d'acier à coulée continue à Wuhan. Elles ont investi 110 millions de dollars dans celle-ci.

- En septembre 1992, la société Pohang Iron & Steel Co. de Corée du Sud a créé une coentreprise avec la Shanghai No.1 Iron and Steel Plant pour produire 120 000 tonnes par année (132 200 tonnes courtes par année) de plaque d'étain. La Pohang a investi 137 millions de dollars dans l'usine.
- En septembre 1990, la société Fried, Kropp GmbH d'Allemagne a créé une coentreprise avec la Talyuan Iron and Steel Co. et la CITIC à Talyuan, dans la province de Shanxi afin de produire de l'acier. La société allemande a investi 540 millions de dollars et détient 30 % de la coentreprise.

- En mars 1990, la Nittetsu Shoji Co. (une filiale de Nippon Steel Corp.) et la Mitsui and Co. (Japon) ont créé une coentreprise avec la Shum Yip Trading Co. et la Nanhai Oil Senzhen Development and Service Corp., pour faire la découpe de l'acier dans la zone économique spéciale de Shenzhen. Les sociétés japonaises ont investi 10 millions de dollars et détiennent 65 % du capital de la coentreprise.

- En janvier 1990, la Mitsubishi Heavy Industries Ltd. et la Sumitomo Metal Industries Ltd. (Japon) ont créé une coentreprise avec le ministère de la Métallurgie afin de concevoir et de réaliser de la machinerie pour la coulée continue d'acier.

Manganèse

- En juin 1995, la Veitsch Radex (une filiale de Radex-Heraklith Industriebetelligungs d'Autriche) a créé une coentreprise d'exploitation minière de magnésite avec la Liaoning Metallurgical Import & Export Corp. La société autrichienne a investi 37 millions de dollars et contrôle 56 % de l'entreprise.

Métallurgie

- En février 1997, la Ganz Technologies Bhd de Malaisie a investi un montant de 5,9 millions de dollars qui lui a permis d'obtenir 50 % de la Harbin Classic Mines Machinery Corp., dans la province de Heilongjiang.

- En décembre 1994, les sociétés japonaises Kyoritsu Seiki Industry Co. Ltd. et Mitsubishi Corp. ont créé, avec la Shanghai Haiguang Smeltery, la Shanghai Jingde Foundry Manufacturing Co. Ltd. Cette entreprise transforme le métal et produit des masses d'alourdissement pour les chariots élévateurs à fourche. Les sociétés japonaises ont investi 3,6 millions de dollars dans l'usine et en détiennent 60 %.

Nickel

- En 1994, la société canadienne Inco Ltd. et la Jinchuan Nonferrous Metals Corp. ont créé la Jinco Nonferrous Metals Co. Ltd. L'usine de sel de nickel qui est située dans la ville de Kunshan, à 55 km de Shanghai, a commencé la production en 1997. Les sels de nickel servent à l'électrodéposition et sont exportés.

Or

- La Minco Mining & Metals Corporation participe à une étude préalable de faisabilité pour un projet situé dans la province de Sichuan, qui vise l'exploitation d'une mine d'or. Le projet Chapuzi a pour but de rechercher de l'or sur un territoire de 120 km^2 contenant 250 000 onces d'or.

- En mai 2000, la société Placer Dome du Canada a signé une entente avec le bureau provincial de la China National Non-Ferrous Corp. (CNNC) pour faire l'acquisition des éléments d'actif et des droits miniers d'une mine d'or en activité à Baguamino, près de Xi'an, dans la province de Shaanxi. La Placer Dome a l'intention d'investir entre 190 et 370 millions de dollars pour accroître la capacité de production de la mine afin de la porter à 300 000 onces par année.

- En 1999, la General Minerals Corp. (GMC), du Canada, a créé une coentreprise avec un partenaire chinois pour explorer le Towerbeck ou faire de la prospection dans le nord-ouest de la Chine. La coentreprise, connue sous le nom de Towerbeck Minerals Joint Venture Corp. Ltd., a déjà réalisé des études de faisabilité sur deux zones de minéralisation en surface connues sous le nom de Alpindi et de West Towerbeck. Les études ont donné des résultats favorables. La coentreprise procède actuellement à des études plus systématiques du secteur et envisage de commencer le forage et le perçage des galeries souterraines plus tard cette année.

- En 1999, la Libra Gold Corp., une filiale du World Wide Minerals Ltd. du Canada, a fait l'acquisition de 51 % des parts d'une coentreprise dans le projet d'or de Dafang, dans la province de Hunnan. La Princess Resources Ltd. était auparavant responsable de ce projet et avait investi environ 5,2 millions de dollars entre 1997 et 1998.

- En 1999, la Southwestern Gold Corp. et la Global-Pacific Minerals du Canada ont participé au projet d'or Haoya qui comprend un système aurifère d'une grandeur exceptionnelle dans la ceinture d'or de Tien Shen, en Mongolie intérieure. Le projet fait appel à deux coentreprises distinctes avec la CNNC et avec la Brigade 217 de la China Nuclear Industry. Il consiste en l'exploration de 163 000 hectares. Les partenaires sont d'avis que les ressources estimées dépassent 150 millions de tonnes à teneur moyenne de 1,2 g d'or par tonne.

- En 1998, la WMC d'Australie a créé une coentreprise avec un partenaire chinois pour explorer un gisement d'or très prometteur dans la région de Talousi, dans la région autonome de Xinjiang. La WMC a procédé à des forages sur ce gisement depuis 1999. On s'attend à des résultats favorables dans un avenir proche, après quoi une étude complète de faisabilité sera réalisée.

- En août 1998, la société canadienne Golden Thunder Resources Ltd. a fait l'acquisition d'une option pour acheter 60 % de la coentreprise Yunnan Yuntong. Celle-ci possède un gisement d'or oxydé situé près de la surface d'environ 100 000 onces qui couvre deux concessions, totalisant environ 30 km^2. La teneur du gisement de surface est d'environ 4,65 g par tonne et devrait permettre de procéder à des agrandissements en profondeur. La propriété pourrait comporter au-delà de 1 million d'onces d'or. La production a commencé au début de 1999.

- En janvier 1997, la société américaine Intertraox Inc. a créé la coentreprise Yindun Mineral Resources Development à Kunming, avec le China Chengong Yinle Group. La société américaine a investi 1,1 milliard de dollars dans cette mine d'or.

Terres rares

- En mai 2000, la société canadienne Inter-Citic Mineral Technologies Inc. a créé une coentreprise, la Zhonghai Yang Zhong Zhonghai Techmat Ltd. dans la ville de Yang Zhong, située dans la province de Jiangsu. La coentreprise appartient à 80 % à Inter-Citic et produit, depuis sa création, du cérium, du carbonate de lanthane, de l'oxalate et des oxydes de néodyme ainsi que de l'acétate de cérium. Le taux actuel de production est de 900 tonnes de chlorites de terres rares par année. La production devrait être portée à 2 500 tonnes par an au début de 2001. La coentreprise met au point sa propre gamme de terres rares et de coprécipités de zirconium.

- En décembre 1996, la société américaine Vishay Intertechnology Inc. et la société israélienne VOI Co. ont créé une coentreprise avec la China National Nonferrous Metals Industry Corp. (Nanchang) pour produire des condensateurs au tantale à Nanchang, dans la province de Hiangxi. Les sociétés américaines et israéliennes ont investi au total 59,3 millions de dollars dans l'entreprise.

- En juillet 1994, la société canadienne AMR Technologies Inc. a créé, avec la Jiangsu Yixing State Owned Rare Earth Factory, une coentreprise pour traiter de l'argile absorbant les ions. La AMR a investi 98,4 millions de dollars et détient 77 % de l'entreprise. Elle possède également 80 % d'une coentreprise de production de terres rares à Shandong\Zibo.

Titane

- En juillet 1990, la société japonaise Marubeni Corp. et la Malaysia Mining Corp. ont créé une coentreprise avec la Hainan Provincial Metallurgical Nonferrous Metal Industry Corp. Située dans la province de Hainan, cette entreprise exploite

des mines d'oxyde de titane comportant de l'alunite minérale destinée à l'exportation au Japon.

Institutions financières internationales (IFI)

La Chine est le plus important emprunteur auprès de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement, ce qui fait apparaître des possibilités commerciales importantes pour les entreprises canadiennes. En effet, le Canada est actionnaire de ces deux institutions, et les sociétés canadiennes sont donc autorisées à fournir des biens et de l'aide technique dans le cadre des projets financés par ces organismes. En 1999, la Chine a emprunté 3,1 milliards de dollars auprès de la Banque mondiale et 1,9 milliard de dollars auprès de la Banque asiatique de développement.

Les prêts de la Banque mondiale à la Chine sont destinés essentiellement à trois secteurs : l'agriculture (29 %), les transports (24 %) et l'énergie (19 %). Les fonds de la Banque asiatique de développement sont allés essentiellement au secteur des transports et des communications (46,1 %) et à celui de l'énergie (19,2 %). Il y a aussi un certain nombre de projets consacrés à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement. On a accordé une attention particulière aux projets qui contribuent à la réforme économique, au développement des infrastructures publiques qui s'attaquent aux dégradations de l'environnement, qui améliorent la gestion des ressources naturelles, qui favorisent le développement des ressources humaines et qui combattent la pauvreté. Les projets de gestion des ressources naturelles, de lutte contre la dégradation de l'environnement et de développement des infrastructures présentent un intérêt particulier pour le secteur minier.

Les entreprises peuvent offrir directement leurs services d'aide technique aux banques, pour contribuer aux travaux de conception et d'études de faisabilité des projets. Toutefois, les projets financés par les prêts des IFI sont, en général, gérés par les organismes d'exécution chinois. Au moment de la passation de marchés pour des biens et des services financés par les prêts, ces organismes d'exécution sont tenus d'appliquer les règles d'équité et de transparence des établissements prêteurs, et les entreprises peuvent faire appel des décisions si elles ont le sentiment que le processus de passation des marchés n'a pas été suivi correctement. Dans les deux cas, en raison des coûts importants imposés par les délais et les déplacements, on recommande aux sociétés canadiennes actives dans le secteur minier, d'évaluer et de poursuivre, au besoin, les possibilités qui leur apparaissent en les considérant comme un élément de leur plan d'affaires pour la région.

La Banque mondiale a annoncé, en octobre 2000, qu'elle s'engagera davantage à l'avenir dans le secteur minier de la Chine. Cette annonce a été faite à l'occasion de la conférence sur les investissements étrangers destinés au développement du secteur minier de la Chine occidentale, conférence organisée conjointement par le MTR et le Groupe de la Banque mondiale. Cette dernière aidera la Chine à se doter de saines

politiques d'investissement et à offrir du financement (p. ex. des prêts, une participation directe et des mesures d'atténuation des risques) à des projets miniers durables, par l'intermédiaire de la Société financière internationale.

CONCURRENCE

Compétences locales

Les fabricants locaux répondent actuellement à environ 80 % des besoins du marché chinois de l'équipement minier. Les dix principaux sont :

- la China National Heavy Machinery Corp.;
- la China Mining Equipment Manufacturing Co.;
- la Northeast China Heavy Mining Machinery Engineering United Corp.;
- la Shenyang Mining Machinery Works;
- la Xuanhua Mining & Tunnelling Machinery Factory;
- la Jianxi Mining Machinery Factory;
- la Shanghai Mining Machines Factory;
- la Louyang Mining Machinery Plant;
- la Qinghai Mining Machinery Plant;
- la Sichuan Mining Machinery Factory.

Concurrence internationale

Ensemble, le Japon et les États-Unis fournissent environ 40 % des importations d'équipement minier de la Chine. L'Allemagne (13,7 %), l'Italie (10,6 %), Taïwan (8,9 %), le R.-U. (4,5 %) et la Corée du Sud (4 %) fournissent la plupart des autres équipements importés (voir le **tableau 4**). Le Japon est en tête depuis 1996 sur le marché chinois des importations.

Tableau 4. Les 20 principaux exportateurs d'équipements miniers vers la Chine, de 1996 à 1999 (en millions de dollars)

	1996	1997	1998	1999
Japon	596,84	467,33	420,78	449,87
États-Unis	359,50	363,51	332,58	444,76
Allemagne	414,23	311,92	285,81	309,35
Italie	290,45	161,27	139,64	238,89
Taïwan	284,18	198,66	174,20	202,40
R.-U.	76,53	55,53	44,83	100,37
Corée du Sud	170,69	148,48	139,47	87,87
France	72,26	69,89	67,27	57,17
Suisse	29,70	18,15	19,00	52,76
Espagne	8,60	7,70	11,91	50,34
Suède	34,90	36,43	44,16	49,50
Danemark	34,11	13,59	13,26	24,64
Finlande	22,75	15,62	14,41	21,56
Singapour	35,79	19,45	18,00	21,51
Autriche	9,12	11,94	13,75	20,83
Hong Kong	51,67	30,57	19,75	15,77
Pays-Bas	13,31	19,95	16,64	15,52
Australie	21,39	14,17	16,33	14,56
Indonésie	1,78	0,78	0,59	11,39
Canada	**11,05**	**16,05**	**16,88**	**10,38**
Reste du monde	97,03	61,50	64,33	50,77
Total (tous les pays)	**2635,90**	**2042,46**	**1873,60**	**2250,20**

Nota : Se reporter à l'**annexe E** pour une liste des codes SH englobés dans ces chiffres.
Source : TradStat, septembre 2000.

Les principaux fournisseurs américains d'équipements miniers sur le marché chinois sont :

- la Arco China Ltd.;
- la Babcock & Wilcox Corp.;
- la Baker Hughes;
- la Bechtel Corp.;
- la Bucyrus-Erie Co.;
- la Caterpillar Corp.;

- la HYPAC, Inc.;
- la Ingersoll-Rand;
- la Joy Technologies Inc.;
- la Long-Airedox, Inc.;
- la Macknally Wellman;
- la National Drager;
- la Ramsey Corp.

Les autres fournisseurs étrangers d'équipements miniers en Chine sont :

- la ABB (Suède);
- la BHP Ltd. (R.-U.);
- la City Resources Company Ltd. (Hong Kong);
- la DBT (Allemagne);
- la Eickhof (Allemagne);
- la ERP (Autriche);
- la FSW (R.-U.);
- la Funke, Huster and Co. (Allemagne);
- la Hong Kong Industrial Trading Co. Ltd. (Hong Kong);
- la Kamatsu (Japon);
- la Mine Radio (Australie);
- la Mitsubishi (Japon);
- la Montasa (Australie);
- la Murphy Group (Australie);
- la NA Co. (Hong Kong);
- la NA Co. (France);
- la Nyros (Allemagne);
- la Orion Yhtyma Oy Normet (Finlande);
- la Outokumpu (Finlande);
- la Pichenay (France);
- la Reliance Group (Hong Kong);
- la Siemens (Allemagne);
- la Tamrock Co. (Finlande);
- la USINOR SR (France).

La Chine importe des quantités importantes de minéraux de toute la région de l'Asie et du Pacifique, ainsi que d'Europe, du Brésil et du Maroc, Les principaux exportateurs de produits de l'acier vers la Chine, en 1999, étaient le Japon, Taïwan, la Corée du Sud, la Russie, l'Ukraine et le Kazakhstan.

L'Allemagne, les États-Unis, le Japon, la France et l'Australie ont tous signé des accords à long terme avec le gouvernement chinois sur les échanges scientifiques et techniques ainsi que sur la coopération pour l'exploration géologique.

Position du Canada

La réputation du Canada en tant que chef de file mondial du développement minier et des politiques relatives à ce secteur, conjuguée aux relations harmonieuses qu'il entretient depuis longtemps avec l'État chinois et son industrie minière, le place en bonne position pour contribuer activement à la réforme entreprise par le gouvernement de ce pays. Les sociétés minières canadiennes ont intensifié leurs efforts en recourant à des moyens tels que des visites sur place, des contacts avec des partenaires potentiels et les responsables de la réglementation, et elles progressent peu à peu dans leurs démarches dans des domaines comme le développement de projets et la création de coentreprises.

Le Canada est le vingtième exportateur en importance d'équipements miniers vers la Chine. En 1999, il a exporté des équipements d'une valeur de 10,38 millions de dollars vers ce pays, en baisse de 38,5 % par rapport aux 16,9 millions de dollars de 1998. Les principales exportations sont, entre autres :

- les machines de sondage ou de forage, autopropulsées - code SH 843041;
- les instruments de géodésie, de topographie et d'arpentage - code SH 901580;
- les machines et appareils de levage, de manutention, de chargement ou de déchargement - code SH 842890;
- les appareils pour l'épuration ou la filtration des liquides - code SH 842129;
- les échangeurs de chaleur - code SH 841950;
- les machines ou appareils à trier, à cribler, à laver ou à séparer les pierres ou les minerais - code SH 847410;
- les décapeuses autopropulsées - code SH 842930;
- les machines ou appareils pour mélanger, malaxer, concasser et broyer - code SH 847982;
- les appareils élévateurs, de transport et les convoyeurs à action continue - code SH 842839; et
- les outils de forage et de sondage, y compris les parties - code SH 820719.

Se reporter à l'**annexe F** pour obtenir plus de renseignements sur les exportations canadiennes d'équipements miniers vers la Chine.

Il y a un certain nombre de fabricants canadiens d'équipement miniers qui sont présents en Chine. Parmi les grandes sociétés, on peut citer : la Shaw-Almex; la Conspec RIMtech; la Mine Radio Systems; la Teledyne Specialty Equipment, le Knelson Group et la Rimex Supply. La participation de ces sociétés au marché chinois a été largement favorisée par leur volonté de coopérer avec le secteur chinois. C'est ainsi que la Rimex Supply participe maintenant à deux projets de fabrication en Chine. En plus d'une coentreprise appelée Zhenjiang Rimex Manufacturing Co. Ltd., qui fabrique des jantes et des roues pour les gros camions (150, 200 et 300 tonnes), la Rimex a ouvert une filiale en pleine propriété appelée Zhenjiang Aowei Manufacturing

Co. Ltd. Celle-ci fabrique des éléments de jantes et de pièces pour roues pour les camions plus petits, les bulldozers, les chargeuses ainsi que pour les secteurs de la construction légère et de la forêt.

Une autre initiative qui mérite d'être mentionnée est la coentreprise entre la société canadienne CC Johnson Co. Ltd. (qui a investi dans Global Equity Corporation) et la Guiyang Mining Machinery Works. Créée en 1997, la coentreprise appelée Guizhou Jonyang Machinery Industry Co. est reconnue comme le principal fabricant chinois d'excavatrices sur roues. Cette coentreprise dispose d'un capital de 37,3 millions de dollars, dont 60 % ont été apportés par le partenaire canadien. La Jonyang est l'une des coentreprises modèles de Guizhou.

De nombreuses sociétés canadiennes ont mis en place des coentreprises dans le domaine de l'exploitation et de l'exploration minières en Chine. Parmi celles-ci, on peut citer la Alcan Aluminium Ltd. (aluminium), la General Minerals Corp. (cuivre et or), la Pan Asian Mining (diamants), la Princess Resources Ltd. (diamants), la Gold Thunder Resources Ltd. (or), la World Wide Minerals Ltd. (or - par l'intermédiaire de sa filiale Libra Gold Corp.), la Minco Mining & Metals Corp. (or et métaux non ferreux), la Advanced Materials Resources Ltd. (terres rares), la Spur Ventures (phosphates), la Inco (nickel) et la Placer Dome (or).

Investissement canadien en Chine

Selon Statistique Canada, l'investissement étranger direct (IED) en Chine, en provenance du Canada, s'est accru sensiblement dans les années 1990, passant de 225 millions de dollars en 1993 à 464 millions en 1998. Toujours en 1998, la Chine était devenue la septième bénéficiaire d'IED canadien pour l'Asie.

La communauté financière canadienne active en Chine est considérable et présente plusieurs facettes. Les investissements canadiens couvrent un vaste éventail de secteurs clés, dont l'agriculture, le transport, les télécommunications, les services financiers, l'énergie, les mines, la biotechnologie, la construction et les produits forestiers. La grande majorité des entreprises canadiennes qui investissent en Chine sont des PME.

Par ailleurs, les investissements canadiens en Chine se concentrent dans les régions côtières, comme Shanghai, Guangdong, Shandong, Liaoning et la région de Beijing-Tianjin. Toutefois, on trouve des investissements canadiens dans toutes les régions du pays, et le nombre de secteurs de participation s'accroît progressivement.

Avantage concurrentiel attribuable aux politiques et aux initiatives du gouvernement du Canada et du secteur privé

Protocole d'entente entre Ressources naturelles Canada et le MTR

Ressources naturelles Canada (NRCan) et le MTR ont signé en janvier 2000 un protocole d'entente pour accroître la coopération entre les secteurs miniers canadiens et chinois. Ce protocole traite des questions réglementaires et de fiscalité (y compris la réglementation fiscale sur le soufre), favorise les transferts de technologie et fait la promotion des investissements. Il facilite aussi les communications entre les secteurs miniers du Canada et de la Chine, grâce à la mise en place d'un nouveau groupe de travail Canada-Chine sur le secteur minier.

Depuis 1999, NRCan et la Queen's University ont parrainé conjointement des stages de personnel du ministère chinois des Terres et des Ressources[8]. En mai 2000, les secteurs des minéraux et des métaux de NRCan ont également participé au Executive Training Program de l'Université Queen's destiné aux cadres supérieurs du MTR et des provinces. Ce dernier projet a été réalisé à la suite d'une mission commerciale ministérielle en Chine, en janvier 2000.

Accord bilatéral de l'OMC conclu entre le Canada et la Chine

Le 26 novembre 1999, le Canada et la Chine ont conclu un accord bilatéral assurant un meilleur accès au marché à toute une gamme de produits et de services. Cet accord bilatéral comporte des dispositions pour abaisser progressivement, sur une période de cinq ans, les tarifs douaniers appliqués à la plupart des importations d'équipement, miniers à un niveau d'environ 10 %.

Conseil commercial Canada-Chine

Le Conseil commercial Canada Chine (CCCC) est un organisme sans but lucratif du secteur privé créé dans le but de faciliter et de promouvoir les échanges et les investissements entre le Canada et la République populaire de Chine. Les membres du CCCC sont des petites et moyennes entreprises (PME) dans une proportion de 60 %. L'organisme a pour mandat de stimuler et d'appuyer le commerce de biens et de services, l'investissement ainsi que les transferts de technologies; de favoriser le développement économique des deux pays et de resserrer les liens entre eux; d'accorder une aide concrète et utile aux entreprises; de se faire le porte-parole des gens d'affaires canadiens sur les questions qui touchent les relations entre le Canada et la Chine, auprès du gouvernement comme du grand public.

[8] Deux en 1999 et deux autres en l'an 2000.

Les petites et moyennes entreprises qui ne sont pas en mesure d'assurer une présence constante en Chine tireront avantage du large éventail de services offerts par le CCCC. Parmi les services aux membres, citons des services d'études de marché, d'appui politique, de consultation et de traduction, des conseils en matière de stratégies de négociation et de l'aide pour l'établissement de plans d'affaires.

Programme de coopération industrielle de l'Agence canadienne de développement international

Depuis 1982, le Programme de coopération industrielle de l'Agence canadienne de développement international (PCI) encourage activement la participation du Canada au développement socio-économique de la Chine. Le PCI offre des services de partage des coûts pour l'exécution d'études de faisabilité, le développement de projets et la mise à exécution de projets, aux entreprises qui songent à investir en Chine à la faveur d'accords de coentreprise ou au moyen de filiales en participation exclusive. Les intérêts du PCI portent essentiellement sur des projets susceptibles d'avoir une incidence sociale, comme la construction de logements à coûts faibles ou moyens.

Société pour l'expansion des exportations

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) est l'organisme officiel de crédit à l'exportation du Canada. Elle facilite les échanges commerciaux des sociétés canadiennes dans plus de 200 pays un peu partout dans le monde. Les premières transactions avec la Chine ont eu lieu en 1980. Depuis lors, les clients de la SEE, des entreprises de toutes tailles, ont traité des affaires de plus de 5 milliards de dollars avec la Chine. Cela a nécessité la mise en œuvre de toute une gamme de services de financement. Ce financement est, en général, accordé au cas par cas en recourant à des marges de crédit ouvertes dans certaines banques chinoises. Le financement des exportations peut aussi se faire au moyen de prêts consentis directement aux acheteurs, quand leur solvabilité le permet et qu'ils sont autorisés par les responsables chinois à emprunter sur les marchés étrangers. De plus, les programmes d'assurance des exportations et des investissements de la SEE protègent les exportateurs contre toute une gamme de risques commerciaux et politiques. Des programmes de garanties de cautionnement et de remboursement viennent aussi en aide aux clients de la SEE en leur permettant de libérer des liquidités, tout en respectant leurs obligations de garantie de bonne fin pendant l'exécution de leurs contrats commerciaux.

Accord sur la protection de l'investissement étranger

Des négociations sont en cours entre le Canada et la Chine pour conclure un accord de protection des investissements étrangers. Toutefois, l'accession de la Chine à l'OMC est un préalable à son parachèvement. Le Canada collabore activement avec le gouvernement chinois pour abattre le plus grand nombre possible de barrières et de restrictions à l'investissement et ce, dans tous les secteurs.

Programme de développement des marchés d'exportation

Le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) aide les entreprises canadiennes à prendre pied sur de nouveaux marchés en partageant les coûts d'activités qu'une entreprise ne pourrait pas ou ne voudrait pas en général entreprendre seule, ce qui permet de réduire les risques que comporte l'entrée sur un marché étranger. Les activités admissibles comprennent les visites sur place, les expositions interprofessionnelles, les visites d'acheteurs, les essais de produits pour certification commerciale, les frais juridiques des accords internationaux de mise en marché, les frais de déplacement des stagiaires de l'entreprise à l'étranger, les frais de démonstration du produit, les documents promotionnels et autres frais nécessaires pour exécuter un plan de développement du marché. Les frais des activités sont partagés à parts égales, selon une formule préalablement approuvée.

La contribution remboursable du PDME va de 5 000 $ à un maximum de 50 000 $. La préférence est accordée aux entreprises qui comptent moins de 100 employés dans le secteur manufacturier, et aux entreprises qui comptent moins de 50 employés dans le secteur des services, ou aux entreprises dont le chiffre d'affaires annuel se situe entre 250 000 $ et 10 millions de dollars. Les autres volets du programme concernent la préparation d'un appel d'offres international (adjudications de projets d'équipement) et, pour les associations professionnelles, le développement d'activités internationales de mise en marché pour leurs membres. Pour en savoir plus, visitez le site Web suivant : http://www.infoexport.gc.ca/pemd-f.asp ou composez le 1 888 811-1119.

WIN Exports

WIN Exports, base de données des exportateurs canadiens et de leurs compétences, est utilisée par les délégués commerciaux à travers le monde et par les partenaires d'Équipe Canada Inc. au Canada pour combiner des fournisseurs canadiens avec des clients étrangers possibles et pour partager l'information sur les événements commerciaux. Pour inscrire votre entreprise dans cette base de données ou pour plus de renseignements, visitez http://www.infoexport.gc.ca/winexports/menu-f.asp ou composer le 1 888 811-1119.

CLIENTS DU SECTEUR PUBLIC

Les principaux clients pour l'achat d'équipements miniers sont les mines de charbon et de métaux non ferreux et précieux. Ces mines sont de plus en plus gérées au niveau local ou provincial, et se comportent pour l'essentiel comme des sociétés privées.

Il n'y a qu'un petit nombre de société minières les plus importantes qui sont autorisées à acheter de l'équipement directement auprès d'entreprises étrangères. La plupart des entreprises minières chinoises doivent demander à une société gouvernementale

d'importation-exportation d'importer en leur nom de l'équipement minier. Parmi les plus importantes de ces sociétés s'occupant d'équipement minier, on peut citer :

- la China Charbon Mine Equipment & Mineral Import & Export Corp. qui achète de 45 à 90 millions de dollars d'équipement par année;
- la China National Nonferrous Metals Industry Trading Group Corp. (Equipment Technology Dept.) qui a importé près de 30 millions de dollars d'équipement minier en 1998;
- la China Chamber of Commerce of Metals, Minerals & Chemicals Importers & Exporters, qui compte 2 000 membres en Chine;
- le China MinMetals Group, un groupe géant d'entreprises œuvrant dans plusieurs secteurs et qui se consacrent au commerce international des produits minéraux et des matériaux de construction.

Organisations gouvernementales

Depuis 1998, des modifications importantes ont été apportées à la structure et au mandat des organismes, des ministères et des entités qui régissent la politique et l'exploitation minière en Chine. Ces changements ne sont pas terminés.

En fait, le gouvernement chinois a annoncé, en octobre 2000, qu'il allait démanteler d'ici la fin de l'an 2000 dix administrations sectorielles qu'il avait créées et mises sous le contrôle de la Commission d'État à l'économie et au commerce en 1998. Les organismes qui s'occupent du secteur minier et qui ont été démantelés ou le seront sont l'Administration d'État de l'industrie métallurgique, l'Administration d'État de l'industrie des métaux non ferreux, l'Administration d'État de l'industrie du charbon, le Bureau de l'or et le Bureau des industries du pétrole et chimique.

À la suite du démantèlement de ces administrations sectorielles, le gouvernement devrait en mettre en place de nouvelles. Celles-ci devraient devenir les principaux canaux à emprunter pour les entreprises étrangères qui désirent s'implanter en Chine.

On ne sait pas encore avec précision quels rôles joueront le ministère du Commerce extérieur et de la Coopération économique, la MinMetals (la plus importante société de commerce de Chine), les nouvelles associations de l'industrie des mines et les provinces, en particulier pour l'émission des permis d'exportation.

Pour l'instant, les organisations gouvernementales œuvrant dans le secteur minier de la Chine sont les suivantes :

La China National Aluminium Corp. (ALCOC)

L'ALCOC a été créée en septembre dernier. Relevant directement du Conseil d'État, cette société contrôle six des plus importants producteurs d'alumine de Chine et quatre de ses plus importants fabricants d'aluminium. Les membres de ce groupe sont la Pingguo Aluminum Co., la Guizhou Aluminium Plant, la Qinghai Aluminium Plant et les producteurs d'aluminium des provinces de Henan, de Shandong et de Shanxi.

La China National Metals & Minerals Import & Export Corp. (China MinMetals Group)

La MinMetals est l'une des 39 sociétés d'État de la Chine et la plus importante entreprise de commerce extérieure. De façon traditionnelle, la MinMetals a participé à l'importation et à l'exportation de produits comme le fer et l'acier, les métaux non ferreux, les matériaux de construction non métalliques et les minéraux. La MinMetals oeuvre également dans le secteur des finances, du transports, du développement et de la gestion immobilière, de la production industrielle et de la sous-traitance technique des services de main-d'œuvre. Actuellement, la China MinMetals a 44 filiales implantées dans 22 pays et 98 sociétés en pleine propriété ou conjointes implantées dans 13 provinces et régions autonomes.

On s'attend à ce que la MinMetals joue un rôle plus actif dans le secteur minier. Elle s'occupera probablement de la plupart des activités commerciales dans le secteur des métaux non ferreux. On croit, en particulier, que la MinMetals sera responsable du commerce de l'étain, du tungstène, de l'antimoine, des terres rares, de l'argent et du zinc.

La China National Gold Corporation (CNGC)

La China National Gold Corporation (CNGC) [Société nationale aurifère] est responsable de la gestion de 27 des plus importantes sociétés d'exploitation aurifère de Chine, ainsi que de l'exploration des mines d'or. La CNGC a pour fonctions principales d'aider les entreprises à respecter la réglementation du Bureau de l'or, de contribuer au processus de décentralisation du niveau fédéral au niveau provincial et d'encourager la création de coentreprises. La CNGC relève du Bureau de l'or.

D'après les dirigeants du gouvernement chinois, les fonctions de la CNGC seront transmises directement à la SETC alors que le contrôle qu'elle exerce sur la plupart de ses sociétés sera transféré au niveau provincial, plus tard cette année.

La China Nonferrous Metals Industry Association

Cette association, qui vient d'être créée, commencera ses activités plus tard cette année. Elle s'occupera de tous les métaux non ferreux et regroupera les

20 associations de l'industrie des métaux non ferreux qui existent déjà, à l'exception de l'association de l'industrie de l'aluminium. Il lui incombera de veiller au développement de la législation et des politiques qui s'appliquent à l'industrie, à la gestion de la qualité, à la protection de l'environnement et de gérer les relations entre le gouvernement central et les responsables locaux. L'association ne gérera aucune mine et n'aura aucun pouvoir d'approbation de projets.

Le Bureau de l'or

Le Bureau de l'or est un organisme affilié à la Commission d'État à l'économie et au commerce chargé de l'élaboration des politiques relatives à l'industrie aurifère de la Chine. Il établit les plans de développement industriel, les politiques en matière de technologie, la réglementation de l'industrie, les normes techniques et le plan de production aurifère. Bien que la plupart des 27 sociétés chinoises de l'industrie aurifère relève de la CNGC, quelques administrations locales indépendantes situées dans des provinces où cette industrie a moins d'importance relèvent directement du Bureau de l'or. Le Bureau de l'or sera bientôt démantelé.

Le ministère du Commerce extérieur et de la Coopération économique

Relevant du Conseil d'État, le ministère du Commerce extérieur et de la Coopération économique est chargé de l'administration générale du commerce extérieur et de la coopération économique de la Chine. Ses principales responsabilités comprennent :

- la gestion des relations économiques et du commerce avec l'étranger;
- la mise en œuvre des politiques en matière de commerce extérieur;
- la rédaction de programmes de promotion du commerce extérieur à moyen et à long terme et la préparation de plans annuels d'importation et d'exportation en collaboration avec la SDPC;
- l'approbation de la constitution d'entreprises d'importation et d'exportation;
- la mise en place d'un système de permis d'importation et d'exportation;
- la rédaction et la production des documents relatifs aux coentreprises;
- la négociation des accords commerciaux.

Le ministère des Terres et des Ressources

Le nouveau ministère des Terres et des Ressources (MTR) a beaucoup d'influence dans le secteur minéral chinois. Relevant directement du Conseil d'État, le MTR est la

seule organisation, parmi les entités publiques responsables des mines et des minéraux, à détenir le statut de ministère. Le MTR conçoit les avant-projets de lois et les projets de règlements, et énonce les règles de gestion des ressources foncières, minérales et marines. Le MTR assure également la supervision, l'examen, l'enregistrement, le transfert et la délivrance de permis de prospection des ressources minérales et d'exploitation minière.

Afin que l'État puisse administrer plus efficacement l'industrie des minéraux, le MTR travaille activement à la préparation de deux rapports, le Mining Resources Strategy et le Integrated Outline of National Mineral Resources, qui serviront à orienter la prospection, le développement, l'utilisation, la protection et la gestion des ressources minérales. Le programme vise à :

- prendre les mesures nécessaires pour assurer un meilleur équilibre entre l'offre et la demande en Chine;

- promouvoir le développement durable et équitable des ressources.

Le Conseil d'État

Niveau décisionnel le plus élevé du gouvernement chinois, le Conseil d'État dirige globalement l'élaboration de la politique économique chinoise. Formé du premier ministre, de quatre vice-premiers ministres et de cinq conseillers d'État, le Conseil d'État est responsable de l'approbation de tout projet dont la valeur atteint ou dépasse 147,3 millions de dollars ou qui comporte un aspect considéré comme délicat.

La Commission d'État à la planification du développement

La Commission d'État à la planification du développement est un organisme macro-économique central, responsable de l'élaboration de stratégies et de plans visant à assurer le développement économique et social du pays. Elle joue un rôle crucial dans la planification des dépenses du gouvernement central, en étudiant et en approuvant les grands projets d'investissements étrangers, dont la valeur se situe entre 44 millions et 147,3 millions de dollars.

Une fois donnée l'approbation de la Commission d'État, le projet est ajouté à une liste exhaustive de projets. Le ministère des Finances en fait alors l'annonce publique, puis s'occupe de négocier toutes les acquisitions.

La Commission d'État à l'économie et au commerce

La gestion de l'ensemble du secteur minier relève maintenant des pouvoirs de la Commission d'État à l'économie et au commerce. La Commission a le mandat d'étudier et d'approuver la réglementation et les politiques des secteurs des métaux et des

minerais, comme les plans de l'industrie, les politiques en matière de technologie, la réglementation industrielle, les normes techniques et la production de plans, préparées par le MTR.

La Commission d'État à l'économie et au commerce, qui est le résultat de la fusion de neuf anciens ministères, organismes et bureaux est une organisation puissante qui relève directement du contrôle du Conseil d'État de la Chine. On s'attend à voir apparaître un nouveau service de gestion de l'entreprise qui assumera les fonctions des dix administrations sectorielles de la Commission, qui ont été démantelées cette année, comme indiqué précédemment.

L'Administration d'État de l'industrie des métaux non ferreux (AEIMNF)

L'AEIMNF a été l'une des plus importantes administrations créées sous la direction de la Commission d'État à l'économie et au commerce il y a deux ans. Ses responsabilités seront transférées à la MinMetals et à cette dernière commission plus tard cette année.

Règles relatives aux marchés publics

En dépit de l'évolution de la Chine vers une économie de marché, les secteurs public et privé ne disposent actuellement que de peu de processus d'affaires cohérents et répandus dans l'ensemble de l'industrie, en dehors de ceux liés aux plans de développement à l'échelle nationale (p. ex. le plan quinquennal du Congrès national du peuple et les rôles de la SDPC et de la CAAC). Tel qu'il se pratique en Chine, le « processus d'affaires » reflète de fait de nombreux facteurs, dont les ordres de gouvernement concernés, le degré de soutien politique, le niveau d'investissement étranger et « d'acceptation », les contrats sur appel d'offres restreint, les fournisseurs « favorisés », les appels à la concurrence organisés dans le seul but de faire descendre les prix, etc.

Il n'y a aucune garantie que les contrats seront octroyés conformément au système d'équilibre de pouvoir existant dans les méthodes occidentales d'appel d'offres. Les facteurs varient selon les projets, à un point tel que, plutôt que de suivre un processus normalisé, les Chinois traitent chaque projet en fonction de son caractère d'unicité, dont la compréhension est fondamentale à toute participation et négociation éventuelles. Avec autant de décisions prises par différents ordres de gouvernement et un financement qui dépend souvent de l'investissement extérieur, les échéanciers ne sont souvent que des indications générales.

L'accession imminente de la Chine à l'OMC démontre son engagement à l'égard d'un programme de réforme économique (voir la section intutilée **Accession de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce**). Cet engagement produira, à court et à long termes, des ajustements aux pratiques d'affaires des secteurs public et commercial en

Chine. Toutefois, on ne s'attend pas à ce que ces ajustements soient immédiatement adoptés et respectés.

Les appels d'offres pour les projets d'infrastructure, qui sont financés par des organismes multilatéraux ou bilatéraux, sont soumis aux règles des appels d'offres concurrentiels internationaux. Les appels d'offres pour les projets financés par l'OECF du Japon sont annoncés dans la presse chinoise et sont gérés, dans la plupart des cas, par la China National Technical Import Corp. Les projets d'appels d'offres financés par la Banque mondiale et par la Banque asiatique de développement passent par des sociétés d'appel d'offres internationales comme la China National Technical Import/Export Corp., la China Commercial Import/Export Corp., la China Chemical Construction Co. et la China International Tendering Co.

LOGISTIQUE DU MARCHÉ

Circuits de distribution

Les sociétés canadiennes sont vivement incitées à retenir les services d'un agent ou d'un distributeur local pour faciliter leur pénétration du marché. Les Chinois s'adresseront pratiquement toujours à des sociétés étrangères qui ont un bureau ou une représentation en Chine, mais pas toujours aux autres entreprises. Les entreprises qui veulent s'attaquer au marché chinois ont également la possibilité de constituer des coentreprises avec des sociétés nationales, d'ouvrir des entreprises leur appartenant en pleine propriété, de conclure des accords de transfert de technologie, de mettre en place des maisons de commerce et d'ouvrir des bureaux de vente locaux.

Les sociétés canadiennes peuvent s'adresser à l'ambassade du Canada à Beijing ou aux consulats généraux canadiens de Chongqing, de Guangzhou et de Shanghai, pour obtenir une liste des distributeurs et des agents fiables et autorisés dans leurs régions respectives.

Ventes directes

Étant donné la nature centralisée du secteur minier chinois, les agents et les distributeurs ne sont pas souvent habitués à commercialiser de l'équipement minier dans le pays. Les fabricants canadiens ont donc avantage à faire la promotion de leurs produits directement auprès des utilisateurs.

Coentreprises

Le délai de mise en œuvre d'un projet, les contraintes imposées aux importations et aux exportations pour l'équipement et les produits nécessaires et le niveau d'interférence de la bureaucratie peuvent tous être réduits en participant à une

coentreprise avec un organisme provincial ou national. Cela se vérifie tout particulièrement dans un grand nombre de régions autonomes, de zones économiques spéciales, de villes franches côtières et de provinces à planification spéciale. Les provinces de Guangdong et de Hainan disposent de privilèges particuliers quand elles traitent avec les investisseurs étrangers.

Les sociétés appartenant en totalité à des intérêts étrangers se sont vu accorder le droit de travailler dans la plupart des domaines de l'industrie minière chinoise. Elles ne sont toutefois pas encore autorisées à procéder à l'exploitation minière de l'or, au traitement du cuivre ou à l'exploitation du tungstène. Ces interdictions pourraient toutefois être levées sous peu. Étant donné la souplesse qu'elles permettent, les coentreprises de type coopératif sont les formes les plus courantes de coentreprises minières en Chine.

Les principales questions dont il faut tenir compte dans la recherche d'un partenaire de coentreprise sont l'évaluation des biens et des activités du partenaire, un rapport acceptable entre son avoir et son passif, l'importance de la contribution chinoise à la coentreprise, en termes de fonds investis, de travail, d'équipement, de droits fonciers.

Facteurs à considérer pour accéder au marché

Pratiques commerciales suggérées

Étant donné que la plupart des affaires en Chine se font à la faveur de contacts personnels, l'un des aspects les plus importants des activités commerciales y est le *guanxi*, ce qui signifie plus ou moins les « relations d'affaires ». Le bon *guanxi* peut ouvrir les portes de vastes réseaux de clients potentiels et peut faciliter la compréhension (et parfois le contournement) des multiples réglementations et restrictions chinoises.

Même si un agent ou un partenaire local peut s'occuper du *guanxi* au nom du partenaire étranger, il est bon que l'exportateur fasse de fréquentes visites sur le marché, où qu'il y ouvre un bureau local, s'il veut nouer en Chine des relations commerciales durables et fructueuses.

Il va sans dire que toute documentation se rapportant à la formation et au mode d'emploi qui accompagne les produits importés doit être rédigée dans la langue première du client (plus communément le mandarin, quoique le cantonais soit souvent la langue préférée dans certaines régions méridionales de la Chine). Le chinois écrit doit être présenté en caractères simplifiés, et les représentants des sociétés canadiennes doivent apporter avec eux des cartes professionnelles en chinois.

Les sociétés canadiennes se serviront de préférence de moyens de commercialisation et de promotion bien visibles en chinois (p. ex. brochures, annonces dans les revues

spécialisées chinoises) pour se faire connaître de leurs clients éventuels et leur indiquer comment communiquer avec elles. La décision d'achat dépend énormément de la fiabilité et de la réputation du vendeur ainsi que du rendement antérieur du produit.

Il faut traiter les clients éventuels et autres associés en affaires avec le respect auquel ils s'attendent. Par conséquent, on utilisera leur titre honorifique (Monsieur, docteur, etc.) en s'adressant à eux et on s'assurera d'être à l'heure à toutes les réunions. Au moment de l'échange des cartes professionnelles, il convient de faire preuve de considération en lisant attentivement la carte offerte et en faisant un commentaire au sujet du « poste élevé » du client ou de l'associé.

Pour obtenir des renseignements plus complets sur les pratiques commerciales recommandées en Chine, consulter l'**Annexe G** de ce rapport ainsi que la publication du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international intitulée Guide de survie des PME sur le marché chinois, qui est affichée sur Internet à l'adresse http://www.infoexport.gc.ca/docs/view-e.asp?fn=76520&lg=1.

Droits de propriété intellectuelle

Les sociétés canadiennes doivent savoir que, même si la Chine a indiqué qu'elle s'engageait énergiquement à améliorer la protection des droits de propriété intellectuelle, les infractions aux marques de commerce et les vols de technologie brevetée sont encore courants.

Les demandes de brevet formulées par les sociétés étrangères doivent être présentées à l'Agence des brevets du Conseil chinois pour la promotion du commerce extérieur, au Bureau des brevets de Shanghai ou à un agent de brevet chinois implanté à Hong Kong. Les demandes de brevet et les résultats sont publiés dans la *Patent Gazette* dix-huit (18) mois après leur premier dépôt.

Les marques de commerce sont protégées pendant dix ans à compter de la date d'approbation et peuvent être renouvelées sur demande. Les sociétés étrangères doivent faire leur demande auprès de l'Administration d'État de l'industrie et du commerce pour obtenir une marque de commerce.

Règlements en matière d'importations

Un nombre important de problèmes et de pratiques systémiques freinent l'accès des entreprises canadiennes au marché chinois.

Beaucoup d'entreprises canadiennes présentes sur le marché chinois se heurtent fréquemment à un manque de transparence et à une application non uniforme des lois, règlements et autres pratiques d'importation. Ce problème est lié à la décentralisation

du gouvernement chinois et au pouvoir des autorités locales dont les unités administratives ne dépendent souvent pas de l'autorité centrale ou de lois écrites appuyées par elle. Dans les formalités douanières par exemple, il n'est pas rare qu'un même produit soit assujetti à différentes taxes dans des ports différents. En effet, chaque autorité portuaire ajoute ses propres prélèvements en plus d'autres frais aux droits d'importation de base. Cette pratique fausse le calcul des coûts d'exportation et gêne l'établissement de liens commerciaux solides à long terme. Pour les projets d'immobilisations, le processus d'approbation, de même que les autorités responsables des décisions finales, sont souvent peu clairs.

Les droits d'importation élevés constituent l'un des principaux obstacles pour les exportations canadiennes. Les exportateurs canadiens sont particulièrement vulnérables lorsque leurs produits entrent en compétition avec les marchandises produites sur place ou qu'ils ont un prix mondial fixe. Les frais et les droits de douane applicables au marché chinois pour le matériel d'exploitation des mines sont variables, mais ils s'élèvent généralement à 35 % si l'on ajoute le taux des droits à l'importation aux 17 % de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Le **tableau 5** fait indique les droits qui s'appliquent actuellement à certaines catégories de matériel d'exploitation minière.

Avec l'accession imminente de la Chine à l'OMC, le taux des droits à l'importation devrait baisser progressivement d'une moyenne de 16 % à 10 % sur une période de cinq ans.

Les entreprises canadiennes peuvent souvent réduire les droits qui leur sont imposés en exportant leurs produits en pièces détachées, car l'assemblage de ces composantes assure de l'emploi aux citoyens chinois. Par ailleurs, l'exportation de produits vers les cinq zones économiques spéciales de la Chine, les villes ouvertes et les zones de commerce étranger peut être avantageuse, car à ces endroits, il peut être possible de bénéficier d'une forme quelconque de réduction préférentielle ou d'exemption des droits. Cependant, les traitements spéciaux de ce type tendent à changer assez rapidement; par conséquent, les entreprises qui désirent exploiter des possibilités d'exportation devraient consulter régulièrement les autorités locales pertinentes.

Tableau 5. Droits d'importation prélevés sur certains équipements miniers en Chine*

Équipement minier	Code SH	Taux du droit d'importation (%)	TVA (%)	Total (%)
Barres à mine	84305031	15	17	34.55
Autres barres à mine	84305039	15	17	34.55
Chargeuses-pelleteuses à chargement frontal	84295100	16	17	35.72
Chariots transbordeurs, basculeurs		15	17	34.55
Treuils pour la descente ou la remontée des cages ou des bennes des puits de mines	84285000	16	17	35.72
		16	17	35.72
Appareils transporteurs ou élévateurs et pneumatiques	84252019	12-18	17	31-38
Autre équipement minier	84282000			

*Veuillez noter que les tarifs douaniers sont soumis à changement avec des préavis très brefs.

Voici d'autres obstacles à l'accès au marché du secteur minier en Chine :

- les mesures limitant les investissements;
- l'incapacité des représentants chinois à encourager les prises de décisions par l'intermédiaire d'une procédure d'examen judiciaire;
- l'absence de traitement égal des entreprises étrangères et locales (traitement national) ou de traitement égal des importations en provenance de pays différents (p. ex., le traitement de la nation la plus favorisée (NPF));
- l'accès aux devises étrangères;
- les mesures non tarifaires (comme les licences d'importation et les contingents) et l'octroi de subventions gouvernementales aux fabricants chinois.

Les problèmes mentionnés ci-dessus sont abordés actuellement dans le cadre de négociations multilatérales et bilatérales sur l'accession de la Chine à l'OMC.

Développement des projets miniers et processus d'investissement

Les processus d'exploration et d'investissement en Chine sont soumis à plusieurs étapes d'approbation gouvernementale. Le **tableau 6** précise à quel moment et quel organisme gouvernemental doit accorder des autorisations.

Tableau 6. Élaboration de projets de mines d'or en Chine : chemin critique (aperçu)

PROCESSUS D'EXPLORATION	PROCESSUS D'INVESTISSEMENT
A. Processus préliminaire d'exploitation minière	**A. Information préliminaire sur l'investissement**
1. Repérer les bons projets potentiels.	1. Obtenir de la Société aurifère nationale l'approbation de fonder une coentreprise. (La totalité des coentreprises chinoises et étrangères doivent obtenir une telle approbation avant le début de toute activité).
2. Vérifier les données avec le Bureau provincial de géologie et travailler en étroite collaboration avec les administrations locales.	
3. Vérifier les données géologiques sur le terrain (évaluations d'échantillons, validation des données fournies par les administrations chinoises locales ou provinciales).	
B. Phase de faisabilité	**B. Phase de faisabilité**
1. Obtenir l'approbation du ministère des Teres et des Ressources (MTR).	1. Négocier avec les diverses autorités chinoises (Commission d'État à la planification du développement (CEPD), Commission d'État à l'économie et au commerce (CEEC) et MTR) pour l'approbation des études techniques, des plans d'exploration et des études de faisabilité. (En obtenant un permis d'exploration, le détenteur des droits d'exploration se voit dans l'obligation de faire un investissement minimal chaque année dans l'activité d'exploration enregistrée).
2. Entreprendre une exploration préliminaire des projets ayant un potentiel.	2. Soumettre un projet au ministère du Commerce extérieur et de la Coopération économique (MCECE) pour son approbation (cette tâche incombe au partenaire chinois de la coentreprise).
3. Entreprendre les démarches pour trouver un partenaire de coentreprise.	3. Obtenir un permis d'exploitation de l'Administration publique de l'industrie et du commerce.
4. Obtenir un permis d'exploration du bureau fédéral ou provincial du MTR, selon la taille du projet. (Ce permis confère à son détenteur des droits d'exploration pour une région précise ainsi qu'une priorité en vue de l'obtention d'un permis d'exploitation minière d'un gisement potentiel)	4. Obtenir un document d'approbation du projet (« lixiang ») de la CEPD ou du Conseil d'État (s'il s'agit d'un projet important - normalement de 147,3 millions de dollars ou plus). (Ce document sera transmis au partenaire chinois.)

PROCESSUS D'EXPLORATION	PROCESSUS D'INVESTISSEMENT
C. Phase d'étude de faisabilité	**C. Phase d'étude de faisabilité**
1. Obtenir d'autres approbations du MCECE ou de la CEPD (selon la taille du projet).	3. Obtenir d'autres approbations du MCECE ou de la CEPD (selon la taille du projet).
2. Faire une demande de permis d'exploitation minière au MTR pour les activités d'exploitation minière. (Des frais annuels sont exigés pour chaque kilomètre carré de terrain attribué.)	4. Faire une demande de permis d'exploitation minière au MTR pour les activités d'exploitation minière. (Des frais annuels sont exigés pour chaque kilomètre carré de terrain attribué.)
D. Phase d'exploitation et de production	**D. Phase d'exploitation et de production**
1. Construire la mine.	1. Construire la mine (si nécessaire).
2. Entreprendre de nouvelles négociations avec le MTR pour discuter des niveaux de production, de l'emploi des travailleurs Chinois, du nombre d'années de production, etc.	2. Obtenir une autre approbation du CEPD ou du Conseil d'État avant de commencer la production.
3. Obtenir du bureau local ou provincial du MLR un certificat d'utilisation des terres (requis pour commencer les activités).	3. Commencer la production.
4. Commencer la production.	

Source : *Ambassade du Canada à Beijing, octobre 1999.*

Normes, certificats et enregistrements locaux nécessaires

Le Canada s'inquiète du fait que les normes chinoises et, en particulier, les exigences associées aux inspections prévues dans les lois, constituent un obstacle au marché et qu'elles ne sont pas imposées de la manière la moins restrictive possible pour le commerce, comme l'exige l'OMC. Dans le cadre des négociations avec la Chine à propos de son accession à l'OMC, le Canada essaie d'obtenir une liste transparente des normes appliquées et de déterminer et d'éliminer celles qui sont avant tout qualitatives et qui sont en fait des obstacles déguisés au commerce ou qui constituent des entraves non justifiés à l'importation.

Accession de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce

La Chine a pris envers les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) plusieurs engagements commerciaux qui devraient se concrétiser au moment de son entrée à l'OMC. Ces engagements comprennent des concessions tarifaires ainsi que la promesse d'appliquer les règles de l'OMC en matière de subventions, de normes, de propriété intellectuelle, d'octroi des licences d'importation, de mesures concernant les investissements liées au commerce et de mesures sanitaires et phytosanitaires. La Chine sera également tenue de respecter les principes fondamentaux de l'OMC, qui exigeront un renforcement de ses procédures judiciaires commerciales et une meilleure transparence.

Les engagements de la Chine envers l'OMC devraient contribuer à réduire le risque de faire des affaires en Chine et intensifier les échanges commerciaux ainsi que les mouvements d'investissements. Par ailleurs, la plupart des mesures seront mises en œuvre progressivement. Dans le cas des droits de douane, la majeure partie des nouveaux droits consolidés seront réduits en cinq étapes annuelles, égales et progressives, à partir de la date d'accession de la Chine à l'OMC.

La Chine a négocié un certain nombre de concessions tarifaires dans le cadre des accords bilatéraux qu'elle a conclus avec des pays membres de l'OMC. La concession la plus favorable pour tout article s'appliquera à tous les États membres dès que la Chine aura adhéré à l'OMC.

Financement

En général, les entreprises minières chinoises n'ont pas les fonds nécessaires pour acheter de l'équipement minier étranger. Les sociétés canadiennes qui proposent des modalités de financement attrayantes en remettant des soumissions bénéficieront d'un avantage marqué par rapport à celles qui ne le font pas.

Réglementation en matière d'investissement

Il y a un certain nombre de lois et de règlements de base qui s'appliquent aux investissements étrangers dans le secteur chinois des mines et des minéraux. Ce sont :

- la législation générale sur l'investissement étranger et la réglementation sur les droits d'importation et d'exportation, et sur le contrôle des changes;
- des lois et des règlements précis qui s'appliquent au secteur minier (p. ex. la Loi sur les ressources minérales de la République populaire de Chine modifiée en 1986), des règlements sur la gestion des titres miniers, sur les redevances minières et sur l'imposition des ressources;
- des lois sur les ressources naturelles touchant à l'industrie du minerai, à la gestion des sols, à la réglementation des subventions et des transferts de droits de jouissance des terres, à la forêt, à la protection de l'environnement et à la sécurité;
- la législation et la réglementation en matière de fiscalité qui s'appliquent au secteur minier.

Le **tableau 7** énumère les lois et les règlements qui s'appliquent précisément au secteur minier.

Tableau 7. Lois et règlements qui s'appliquent précisément au secteur minier Chinois, 1999

Lois et règlements	Situation
Mine Safety Law de la RPC	Entrée en vigueur le 1 er mai 1993.
Regulations for Registering to Explore Mineral Resources using the Block System	Entrée en vigueur le 12 février 1998 (a remplacé des mesures intérimaires sur l'enregistrement de l'exploration des ressources minérales).
Regulations for Registering to Mine Mineral Resources and Regulations for Transferring Exploration and Mining Rights	Toutes deux entrées en vigueur le 12 février 1998.
Interim Measures on Supervision and Management of Mineral Resources	Adoptée le 29 avril 1987 (en cours de révision).
Implementation Rules for the Mineral Resources Law de la PRC	Entrée en vigueur le 30 janvier 1992, révisée en 1999.
Regulations of the PRC on the Exploitation of Offshore Petroleum Resources in Cooperation with Foreign Enterprises	Entrée en vigueur le 30 janvier 1992, révisée en 1999.
Regulations of the PRC on the Exploitation of Onshore Petroleum Resources in Cooperation with Foreign Enterprises	Entrée en vigueur le 7 octobre 1993, révisée en 1999.

Source : *Mining Engineering*, Février 1999.

Outre les lois et les règlements énumérés au **tableau 7**, six lois et règlements concernant la fiscalité du secteur minier sont entrés en vigueur en janvier 1994. Ce sont la Loi sur l'impôt des entreprises; la Loi sur l'impôt des particuliers (modifiée en 1980), la réglementation sur la taxe à la valeur ajoutée (TVA), la réglementation sur les taxes à la consommation, la réglementation sur les taxes d'affaires et la réglementation sur les taxes sur les ressources.

Risques associés au crédit à l'exportation, restrictions sur les lettres de crédit et contrôle des devises

Les transactions commerciales exigeant des échanges de devises doivent être approuvées par l'Office central de contrôle des changes. Une lettre de crédit de la Banque de Chine indique habituellement que les approbations nécessaires ont été obtenues. Selon les modalités énoncées dans la plupart des lettres de crédit de la Banque de Chine, les paiements sont effectués seulement après réception des documents d'exportation (soit au bout d'environ deux semaines). Pour se protéger dans l'éventualité où les conditions de la transaction ne seraient pas remplies, les acheteurs

chinois demandent souvent une lettre de crédit de soutien de la banque de l'exportateur au moment du versement du premier acompte.

Les acomptes sur les achats de gros matériel et de technologies de sociétés étrangères se chiffrent normalement entre 15 % et 20 % de la somme due. Une autre somme pouvant aller jusqu'à 75 % est payée à la livraison, et le solde est versé au moment de l'installation. Les sociétés étrangères qui font des affaires en Chine estiment que les clients des secteurs public et privé sont habituellement diligents et versent les paiements à temps et conformément aux dispositions de l'entente. Les crédits à court terme (de 30-90 jours) sont courants.

La Chine ne permet pas que les lettres de crédit émises par ses banques soient confirmées par d'autres banques chinoises ou étrangères.

Les agents et les distributeurs chinois connaissent habituellement très bien l'usage des lettres de crédit et d'autres mécanismes communs de financement des exportations.

ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES

Activité/Description	Organisateur
China Coal & Mining 2001 International Technology Exchange and Equipment Exhibition on Coal and Mining National Agricultural Exhibition Centre Du 9 au 12 octobre 2001 Exposition biennale présentant les technologies et l'équipement minier, les techniques et l'équipement de prospection géologique, l'équipement de sauvetage, les équipements pour la préparation et l'utilisation du charbon, de l'équipement de recherche, d'éducation et de formation.	**Together Expo Ltd.** Guangdong Tours Centre 18, rue Pennington, bureau A et B, 14e étage Causeway Bay, Hong Kong Tél. : (852-2) 881-5889 Téléc. : (852-2) 890-2657 Personne-ressource : Carmen Yeung Courriel : tgrexpo@netvigator.com Note : Les sociétés canadiennes intéressées par ce salon sont invitées à s'adresser à la Canadian Association of Equipment and Services for Export (CAMESE) pour se joindre au pavillon canadien. **CAMESE** Tél. : (905) 513-0046 Téléc. : (905) 513-1804 Courriel : minsupply@camese.org
International Industrial Minerals Products and Equipment Trade Exhibition Juin 2001 (annuelle) Beijing Exhibition Centre Beijing, Chine	**China Beijing** Zhong Jin Ming Cheng Exhibition Corp. Ltd. 375, Yuegezhougn, district de Fengtai Beijing 100071 Chine Tél. : (86-10) 6381-4205 Téléc. : (86-10) 6381-4601
Annual Conference on Mining Laws and Investments in China Octobre 2001 Conférence annuelle constituant un forum pour discuter des nouvelles politiques, des défis auxquels sont confrontés les investisseurs étrangers et des nouvelles stratégies à appliquer par les sociétés d'exploration minière.	**Ministry of Land and Resources** 37, Guan Ying Yuan Xi Qu Beijing 100035 Chine Tél. : (86-10) 6612-7101 Téléc. : (86-10) 6612-7247 Internet : http://www.mlr.gov.cn
The 8th International Metallurgical Industry Expo **The 3rd International Mining Equipment and Technology Exhibition** Du 14 au 17 mai 2002 Beijing International Exhibition Centre Beijing, Chine Salon annuel mettant l'accent sur l'équipement et la technologie internationale dans le domaine minier et dans le secteur de l'acier.	**Metallurgical Council of China Council for the Promotion of International Trade** 46, Dongsi Xidajie Beijing 100711 Chine Tél. : (86-10) 6522-0753 Téléc. : (86-10) 6523-3861 Personne-ressource : Zhang Lingyun Courriel : mcexpo@metallurgy-china.com Internet : http://www.metallurgy-china.com

PRINCIPALES PERSONNES-RESSOURCES ET SERVICES DE SOUTIEN

Gouvernement du Canada

Ambassade et consulats canadiens

Ambassade du Canada – Beijing
19, Dongzhimenwai Dajie
District de Chaoyang
Beijing 100600 Chine
Tél. : (86-10) 6532-3536
Téléc. : (86-10) 6532-4072
Personne-ressource : Marc Parisien (Trade Commissioner) ou Wang Li (Commercial Officer)
Courriel : marc.parisien@dfait-maeci.gc.ca ou li.wang@dfait-maeci.gc.ca

Consulat du Canada – Chongqing
Bureau 1705, Tour Metropolitan
Wu Yi Lu, district de Yu Zhong
Chongqing 400010 Chine
Tél. : (86-23) 6373-8007
Téléc. : (86-23) 6373-8026
Personne-ressource : Aice Xiong
Courriel : aice.xiong@dfait-maeci.gc.ca

Consulat général du Canada – Guangzhou
Bureau 801, Tour China Hotel Office
Liu Hua Lu, Guangzhou 510015 Chine
Tél. : (86-20) 8666-0569
Téléc. : (86-20) 8667-2401
Personne-ressource : Fenny Sun
Courriel : fenny.sun@dfait-maeci.gc.ca

Consulat général du Canada – Shanghai
Shanghai Centre
1376, Nanjing Xi Lu, bureau 604, Tour 4
Shanghai 200040 Chine
Tél. : (86-21) 6279-8400
Téléc. : (86-21) 6279-8401
Personne-ressource : Thomas Chen
Courriel : thomas.chen@dfait-maeci.gc.ca

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Division de la Chine et de la Mongolie (PCM)
Tél. : (613) 996-3607
Téléc. : (613) 943-1068
Personne-ressource : Su Yun Myong
Courriel : suyun.myong@dfait-maeci.gc.ca

Division de l'appui aux marchés
Tél. : (613) 996-0684
Téléc. : (613) 944-0050
Personne-ressource : Clem Srour
Courriel : clem.srour@dfait-maeci.gc.ca

Centres de services aux entreprises du Canada
Numéro sans frais : 1 888 811-1119
Internet : http://www.cbsc.org

Corporation commerciale canadienne (CCC)
50, rue O'Connor, bureau 1100
Ottawa (Ontario) K1A 0S6
Tél. : 1 800 748-8191 ou (613) 996-0034
Téléc. : (613) 995-2121
Internet : http://www.ccc.ca

Société pour l'expansion des exportations (SEE)
151, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 1K3
Tél. : 1 800 850-9626 ou (613) 598-2500
Téléc. : (613) 598-6697
Internet : http://www.edc.ca

Ressources naturelles Canada
580, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1A 0E4
Internet : http://www.nrcan.gc.ca

Direction de l'analyse économique et financière
Tél. : (613) 992-2662
Téléc. : (613) 943-8453
Personne-ressource : D^r^ Keith Brewer, directeur général
Courriel : kbrewer@nrcan.gc.ca

Division de l'analyse économique
Personne-ressource : D^r^ Lo-Sun Jen, économiste principal des minéraux
Tél. : (613) 992-0658
Téléc. : (613) 943-8453
Courriel : ljen@nrcan.gc.ca

Secteur des minéraux et des métaux
Tél. : (613) 996-4110
Téléc. : (613) 992-5244
Personne-ressource : D^r^ Martin Walters, conseiller principal de politique
Courriel : mwalters@nrcan.gc.ca
Internet : http://www.nrcan.gc.ca/mms

Associations canadiennes

Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada, bureau national
5995, ch. Avebury, bureau 900
Mississauga (Ontario) L5R 3P9
Tél. : (905) 568-8300
Téléc. : (905) 568-8330
Internet : http://www.the-alliance.com

Conseil commercial Canada-Chine
Siège social
180, rue Dundas Ouest, bureau 1502
Toronto (Ontario) M5G 1Z8
Tél. : (416) 954-3800
Téléc. : (416) 954-3806
Courriel : ccbc@istar.ca
Internet : http://www.ccbc.com

Bureau de l'Ouest du Canada
515, rue West Hastings, bureau 2600
SFU at Harbour Centre
Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 5K3
Tél. : (604) 291-5190
Téléc. : (604) 291-5039
Courriel : alison_winters@sfu.ca
Internet : http://www.ccbc.com

Bureau de Beijing
Édifice CITIC
19, rue Jianguomenwai, bureau 18-2
Beijing 100004 Chine
Tél. : (86-10) 6512-6120 ou (86-10) 6500-2255, postes 1820/1821/1922
Téléc. : (86-10) 6512-6125
Courriel : ccbc@chinaonline.com.cn.net
Internet : http://www.ccbc.com

Bureau de Shanghai
Hong Kong Plaza
283, ch. Huai Hai Zhong, bureau 1901, Tour Sud
Shanghai 200021 Chine
Tél. : (86-21) 6390-6791
Téléc. : (86-21) 6390-7310
Courriel : ccbcsh@online.sh.com
Internet : http://www.ccbc.com

Canadian Association of Mining Equipment and Services for Export (CAMESE)
345, ch. Renfrew, bureau 101
Markam (Ontario) L3R 9S9
Tél. : (905) 513-0046
Téléc. : (905) 513-1834
Personne-ressource : Jon Baird, directeur
Courriel : baird@camese.org
Internet : http://www.camese.org

Groupe de travail sur les mines et les minéraux en Chine
a/s Joe Singer, Président
Penfold Ltd.
Édifice Shanghai Industrial Investment
18, ch. North Caoxi, 26e étage, bureau C-1
Shanghai 200030 Chine
Tél. : (86-21) 6427-6744/5
Ligne directe : (86-21) 6428-3900
Téléc. : (86-21) 6428-3901
Mobile : (86) 1350-160-4096
Courriel : joe.singer@penfoldlimited.com

Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM)
3400, boul. Maisonneuve Ouest, bureau 1210
Montréal (Québec) H3Z 3B8
Tél. : (514) 939-2710
Téléc. : (514) 939-2714
Personne-ressource : Yvan Jacques, directeur
Internet : http://www.cim.org

Association commerciale Hong Kong-Canada
Bureau national
9, rue Temperance, 2e étage
Toronto (Ontario) M5H 1Y6
Tél. : (416) 368-8277
Téléc. : (416) 368-4321
Personne-ressource : Robert Brown, directeur intérimaire (HKCBA-National)
Courriel : hkcba@total.net
Internet : http://www.hkcba.com

Association minière du Canada
350, rue Sparks, bureau 1105
Ottawa (Ontario) K1R 7S8
Tél. : (613) 233-9391
Téléc. : (613) 233-8897
Personne-ressource : Gordon R. Peeling, président
Courriel : gpeeling@mining.ca
Internet : http://www.mining.ca

Northstar Trade Finance Inc.
5811, ch. Cooney, bureau 205
Richmond (Colombie-Britannique) V6X 3M1
Tél. : (416) 664-5828
Téléc. : (416) 664-5838
Personne-ressource : Scott Shepherd, President/CEO
Courriel : s.shepherd@northstar.ca
Internet : http://www.northstar.ca

Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
34, rue King, bureau 900
Toronto (Ontario) M5C 2X8
Tél. : (416) 362-1969
Téléc. : (416) 362-0101
Personne-ressource : Anthony Andrews, directeur
Courriel : info@pdac.ca
Internet : http://www.pdac.ca

Association des manufacturiers de machines et d'équipements du Canada
485, rue Bank, bureau 206
Ottawa (Ontario) K2P 1Z2
Tél. : (613) 232-7213
Téléc. : (613) 232-7381
Personne-ressource : Lloyd Beverly, président
Courriel : memac@istar.ca
Internet : http://www.memac.org

Institutions financières internationales

Le Groupe de la Banque mondiale et la Société financière internationale
Direction du secteur minier
2121, av. Pennsylvania Nord-Ouest,
bureau F8K-202
Washington, DC 20433, États-Unis
Tél. : (202) 473-4241
Téléc. : (202) 522-0396
Personne-ressource : Paulo de Sa
Courriel : pdesa@worldbank.org
Internet : http://www.worldbank.org

Mission permanente de la Banque mondiale en Chine
Fuhua Mansion, Édifice A
8, Chaoyangmen Beidajie, district de Dongchen
Beijing 100027 Chine
Tél. : (86-10) 6554-3361
Téléc. : (86-10) 6554-1686
Internet : http://www.worldbank.org.cn

Banque asiatique de développement, siège social
C.P. 789
0980 Manila, Philippines
Tél. : (632) 632-4444
Téléc. : (632) 636-2444
Internet : http://www.adb.org

Organismes du gouvernement chinois

China Council for the Promotion of International Trade (CCPIT)
1, rue Fuxingmenwai
Beijing 100860 Chine
Tél. : (86-10) 6851-3344, poste 8611
Téléc. : (86-10) 6851-7153
Personne-ressource : Ding Zhongze, Director of Liaison Department

China National Industrial Machinery Import & Export Company (CMC)
Sichuan Plaza (Aile Ouest)
1, rue Fuchengmen wai
Beijing 100037 Chine
Tél. : (86-10) 6899-1155
Téléc. : (86-10) 6899-1166

China National Metals & Minerals Import & Export Corp. (Minmetals)
Édifice 15, secteur 4, district de Anhuli Chaoyo
Zhen Yongdian, Beijing 100101 Chine
Tél. : (86-10) 6491-6949
Téléc. : (86-10) 6491-6949

Ambassade de Chine et consulats généraux
Ambassade de la République populaire de Chine
515, rue St. Patrick
Ottawa (Ontario) K1N 5H3
Tél. : (613) 789-3434
Téléc. : (613) 789-1911
Internet : http://www.chinaembassy-canada.org

À Calgary
1011, 6e av. Sud-Ouest, bureau 100
Calgary (Alberta) T2P 0W1
Tél. : (403) 264-3322
Téléc. : (403) 264-6656

À Toronto
240, rue St. George
Toronto (Ontario) M5R 2P4
Tél. : (416) 964-7260
Téléc. : (416) 324-6468 ou 324-9013

À Vancouver
3380, rue Granville
Vancouver (Colombie-Britannique) V6H 3K3
Tél. : (604) 734-7492
Téléc. : (604) 737-0154

Metallurgical Council of the China Council for the Promotion of International Trade
46, Dongsi Xidajie
Beijing 100711 Chine
Tél. : (86-10) 6522-0753
Téléc. : (86-10) 6523-3861
Courriel : mail@metallurgy-china.com
Internet : http://www.metallurgy-china.com

Ministère du Commerce extérieur et de la Coopération économique
2, av. Dong Chang'an
Beijing 100731 Chine
Tél. : (86-10) 6708-1526
Téléc. : (86-10) 6708-1513
Courriel : webmaster@moftec.gov.cn
Internet : http://www.moftec.com/main.html

Ministère des Terres et des Ressources (MTR)
37, Guan Ying Yuan Xi Qu
Beijing 100035 Chine
Tél. : (86-10) 6612-7101
Téléc. : (86-10) 6612-7247
Internet : http://www.mlr.gov.cn

Shanghai Intellectual Property Administration
333, Chengdu Bei Lu, 9e étage, Édifice Sud
Shanghai, Chine
Tél. : (86-21) 5298-0852
Téléc. : (86-21) 5298-0853

Commission d'État à la planification du développement
38, rue Yuetan Sud
Beijing 100824 Chine
Tél. : (86-10) 6850-1344
Téléc. : (86-10) 6850-2827
Internet : http://www.sdpc.gov.cn/

Commission d'État à l'économie et au commerce
26, rue West Xuanwumen
Beijing 100053 Chine
Tél. : (86-10) 6319-2316
Courriel : webmaster@setc.gov.cn
Internet :
http://www.setc.gov.cn/english/index_e.htm

Agence d'État de la propriété intellectuelle
6, Xituchenglu, Jimenqiao, district de Haidian
Beijing 100088 Chine
Tél. : (86-10) 6209-3268
Téléc. : (86-10) 6201-9615
Internet : http://www.cpo.cn.net

Associations chinoises

China Association for Science & Technology (CAST)
New Technology Development Centre (NTDC)
86, ch. Xueyuan Nan, bureau 305
Beijing 100081 Chine
Tél. : (86-10) 6217-0167
Téléc. : (86-10) 6217-4946
Personne-ressource : Zhao Jiang, Deputy Director

China Mining Association
70, ch. Beilishi, district de Xicheng
Beijing 100037 Chine
Tél. : (86-10) 6834-4198
Téléc. : (86-10) 6834-4198
Personne-ressource : Shi Jun

China Society of Rare Earths
76, Xueyuan Nanlu
Beijing 100081 Chine
Tél. : (86-10) 6218-2748
Téléc. : (86-10) 6217-3501
Courriel : csrc@china.com
Personne-ressource : Chen Zhanheng

Metallurgical Council of CCPIT
46, Dongsi Sidajie
Beijing 100711 Chine
Tél. : (86-10) 6513-3837
Téléc. : (86-10) 6513-0074
Personne-ressource : Yang Zunqing, vice-président exécutif

Sociétés et agences minières

Baoshan Steel Group
Foreign Affairs Dept.
370, ch. Pudian, district de Pudongxin
Shanghai 200122 Chine
Tél. : (86-21) 5835-0000
Téléc. : (86-21) 6840-4832
Personne-ressource : Fan Shengbao, directeur

Capital Iron & Steel Group Ltd.
Shijingshan
Beijing 100041 Chine
Tél. : (86-10) 6829-2630
Téléc. : (86-10) 6829-3016
Personne-ressource : Jiang Nan

China Geo-Engineering Cooperation
45B, Xiwudaokou, district de Haidian
Beijing 100080 Chine
Tél. : (86-10) 6253-4282
Téléc. : (86-10) 6254-4472
Personne-ressource : Ye Luzhang, vice-président

China National Geological & Mining Corp.
20, ch. Zhichun, district de Haidian
Beijing 100088 Chine
Tél. : (86-10) 8201-2228
Téléc. : (86-10) 6207-8426
Personne-ressource : Song Shusen, directeur général adjoint

China National Metals & Minerals Import & Export Corp. (Minmetals)
Édifice 15, secteur 4, district de Anhuli Chaoyang
Zhen Yongdian, Beijing 100101 Chine
Tél. : (86-10) 6491-6949
Téléc. : (86-10) 6491-6949

China National Non-Metallic Minerals Industry Corp.
11, rue Beishuncheng, Xizhimen
Beijing 100035 Chine
Tél. : (86-10) 6221-7317
Téléc. : (86-10) 6225-7632
Personne-ressource : Yu Shiliang, directeur général

China Non-ferrous Metal Industry's Foreign Engineering and Construction Co. Ltd. (CNFC)
12-E, ch. Fuxing, 5e étage
Beijing 100038 Chine
Tél. : (86-10) 6395-3685
Téléc. : (86-10) 6396-5364
Personne-ressource : Chen Zhenghai, ingénieur principal

China Coal Mine Euipment & Mineral Imp. & Exp. Corp.
Édifice CNCIEC
B-88, av. Andingmenwai, district de Dongcheng
Beijing 100011 Chine
Tél. : (86-10) 6428-7336
Téléc. : (86-10) 6428-7336
Personne-ressource : Zhang Gongxian, directeur général

Metallurgical Equipment Corp. of China
46, Dongsi Xidajie
Beijing 100711 Chine
Tél. : (86-10) 6513-3322, poste 1104
Téléc. : (86-10) 6513-9776
Courriel : meccinfo@mecc.com.cn
Personne-ressource : Cao Xiaolin, gestionnaire de projet

Shenhua International Ltd.
22, Xibinhelu, Andingmen, district de Dongcheng
Beijing 100011 Chine
Tél. : (86-10) 6448-5047
Téléc. : (86-10) 6448-5049
Personne-ressource : Li Tailian, vice-président

Shougang Mining Corp.
Equipment Import Division
Qian An City, Qian An
Hebei Chine 064404
Tél. : (86-315) 771-0378
Téléc. : (86-315) 771-0163
Personne-ressource : Xuan Zhaoyou, directeur de division

Wuhan Iron & Steel Complex
Foreign Affairs Office
741-1, rue Hepingda
District de Qingshang, Wuhan
Hubei 430080 Chine
Tél. : (86-27) 8653-8994
Téléc. : (86-27) 8653-5045
Personne-ressource : Yu Weihao, directeur

BIBLIOGRAPHIE

Agence France-Presse, « Chinese Gold Company Set Up As Government Moves Towards Deregulation », 9 août 2000.

Asia Pulse, « Billiton Ore Project Points Way For Mining Investment in China », 23 août 2000.

———, « China Sets Targets for Metallurgical Industry in 2000 », 25 janvier 2000.

———, « China's Imports of Metallurgical Products Increase », 21 mars 2000.

———, « China to Rely (ON) Imports for Supply of Iron Ore », 8 août 2000.

———, « Pechiney, Two Chinese Firms in Aluminium Joint Venture », 20 avril 2000.

———, « Philippines' Atlas Signs Agreement With Chinese Group », 25 mai 2000.

———, « Profile : China's Metallurgical Industry (février 2000) », 7 février 2000.

———, « UK's Corus Aluminium To Set Up Joint Venture In China », 3 mars 2000.

Business Opportunities in Asia & the Pacific, « Acquisition of 27 % Stake in Carbon Factory Leads to Planned $23,000,000 Expansion Project, Elkem Carbon (China) Co. [China/Norway] », vol. 9, numéro 7, 1er juillet 200.

Business Wire, « Vega-Atlantic Corporation Announces LEM Silver Project Final Joint Venture Agreement », 21 septembre 2000.

Chemical Business Newsbase, « Vega-Atlantic Corp. Announces an Agreement To Purchase Majority Control of Luomachang Operating Silver Mine Containing 13 M Ounces of Proven Silver Reserve and Further ... », 3 avril 2000.

China Daily, « Bigger Role for Foreigners », 28 mars 2000.

———, « China to Open Domestic Gold Market, Build Gold Exchange Centre », 6 mars 2000.

China Economic Times, « China Should Suspend Permits for Mining Certain Minerals, Government Report », 18 mai 2000.

China Mining Industry News, « Two Large Mineral Belts Found in Western China », 7 juillet 1999.

———, « Changes in the Nonferrous Metals Industry », 6 juillet 2000.

———, « China's Metals Industry Restructuring Takes Shape », 3 juillet 2000.

ChinaOnline, « China Gold Bureau Outlines 2000 Industry Goals », 2 décembre 1999.

———, « China Coal Industry to Seek Foreign Investment », 24 mars 2000.

———, « China Trade Board Whacks 80 % of Existing Bureaus », 20 septembre 2000.

———, « World Wide Minerals Acquires 51 % Stake in China Dafang Gold », 1er décembre 1999.

Dorian, James P., « PR of China », *Asian Journal of Mining — 1999 Asian Mining Yearbook Edition*, 1999, p. 50-62.

———, « Mining in China : An Update », *Mining Engineering*, février 1999, p. 35-44.

Dr. ON Kit Tam, « Foreign Direct Investment in the Mining and Mineral Processing Sector of China », *China-Australia Chamber of Commerce — Mineral Sector Industry Working Group* , août 1999.

Metal Bulletin, « China : Minmetals and CINTG Merge », 6 juillet 2000, p. 14.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international,(MAECI), « Plan d'action commerciale 2000 – Chine et Hong Kong », téléchargé de http://www.dfait-maeci.gc.ca/china, 9 août 2000.

Ministère des Terres et des Ressources, *China's Legal Systems for Management of Mineral Resources*, téléchargé de http://www.mlr.gov.cn/english/lawsystem %20new.html, 15 septembre 2000.

State Non ferrous Metals Industry Administration, China Nonferrous Metals Monthly, juillet 2000

The Weekly Mining News. « Exploration Towerbeck Joint Venture », 4 février 2000, p. 1.

Zhengzheng, Gong. « Gold in Need of A Midas Touch », *China Daily*,. 4 septembre 2000.

AUTRES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Sites Internet utiles

Canadian Institute of Mining, Metallurgy and Petroleum : **http://www.cim.org**

China National Non-ferrous Metals Industry Information Centre : **http://www.chinametal.cn.net**

China Geological Survey : **http://www.cgs.gov.cn**

China Coal Information Institute : **http://www.coalinfo.net.cn**

China Copper Web : **http://www.copperchina.com**

ExportSource : **http://exportsource.gc.ca**

Industrie Canada : **http://strategis.ic.gc.ca**

InfoExport : **http://www.infoexport.gc.ca**

INFOMINE : **http://www.infomine.com/**

Metallurgical Council of China, Council for the Promotion of International Trade :
http://www.metallurgy-china.com/

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international(MAECI) : **http://www.dfait-maeci.gc.ca**

Ministère du Commerce extérieur et de la Coopération économique : **http://www.moftec.gov.cn**

Ministère des Terres et des Ressources : **http://www.mlr.gov.cn**

Ressources naturelles Canada : **http://www.nrcan.gc.ca/mms**

The Mining Journal : **http://www.mining-journal.com/**

ANNEXE A : Secteur minier de la Chine, 1998 et 1999, production de minerai (en millions de tonnes)

	1999	1998
Aluminium (primaire)	2.81	2.44
Antimoine (production minière, teneur en métal)	0.09	0.10
Amiante	0.33	
Charbon-anthracite	181.81	228.65
Cuivre	0,52	0,49
(Production minière, teneur en métal)		
- production des fonderies	0,84	0,84
- raffiné	1,17	1,21
Or (production minière, teneur en métal)	162 500 Kg	172 485 kg
Graphite naturel		
Minerai de fer	237.23	246.89
Plomb (production minière, teneur en métal)	0.55	0.58
Calcaire		
Minerai de manganèse	3.19	5.28
Mercure	195 000 Kg	225 000 kg
Molybdène - teneur en métal	0.30	0.03
Nickel - teneur en métal	0,05	0,05
- raffiné	0,04	0,04
Roche phosphatée	29.12	19.66
Sel	61.17	25.53
Soufre - native (teneur en soufre)	0,01	
- pyrite (teneur en soufre)	7,45	3.65
- sous-produit, toutes origines (teneur en soufre)	0,01	
Étain - teneur en métal	0.08	0.07
Tungstène - teneur en tungstène	0.20	0.02

Source: *Ministère des Terres et des Ressources, Département des réserves minérales, octobre 2000.*

ANNEXE B : Enquête sur l'industrie des métaux non ferreux en Chine

	Unité	1980	1985	1990	1995	1998	1999
Dix métaux non ferreux	t x 10^4	124,97	155,77	339,32	496,62	616,41	694,71
Cuivre	t x 10^4	38,36	41,25	56,16	107,97	121,13	117,42
Aluminium	t x 10^4	39,32	52,47	85,43	186,97	243,53	280,89
Plomb	t x 10^4	17,72	22,25	29,65	60,79	75,69	91,84
Zinc	t x 10^4	22,74	30,62	55,18	107,67	148,63	170,32
Nickel	t x 10^4	1,14	2,27	2,75	3,89	4,01	4,44
Étain	t x 10^4	1,71	2,64	3,58	6,77	7,93	9,08
Antimoine	t x 10^4	2,43	3,51	6	12,95	8,2	8,45
Mercure	t	894	1005	930	779	225	195
Magnésium	t	4527	2902	5352	9359300	70464	120734
Titane	t	2286	1577	1913	1723	2246	1659
Concentration de métaux							
Cuivre	t x 10^4	22,13	23,98	29,59	44,52	48,68	52,01
Plomb	t x 10^4	17,54	23,05	36,39	51,98	58,05	54,89
Zinc	t x 10^4	27,57	39,5	70,31	101,07	127,32	147,6
Nickel	t x 10^4	1,25	2,72	3,32	4,18	4,87	4,95
Étain	t x 10^4	1,85	2,98	4,22	6,19	7,01	8,01
Antimoine	t x 10^4	2,68	4,6	5,48	12,5	9,74	8,96
Tungstène (converti en WO,65%)	t x 10^4	4,56	4,83	6,28	5,33	4,63	3,92
Converti par moly concentré converti en Mo45%	t x 10^4	0,99	2,02	3,29	7,33	6,67	6,61
Cobalt	t	427	283	249	981	39	249
Bismuth	t	531	417	1055	739	239	2682
Produit composé							
Cuivre à soufflures (Mine)	t x 10^4	21,6	28	35,85	53,8	83,86	83,7
Plomb d'oeuvre (Mine)	t x 10^4	15,85	20,3	26,42	35,99	56,68	59,66

	Unit*	1980	1985	1990	1995	1998	1999
Al_2O_3	t x 10^4	85,44	102,5	146,4	219,94	334	383,74
Teneur en nickel dans le matte de nickel	t x 10^4	-	-	3,34	4,26	4,7	5,01
Transformation des métaux non ferreux							
Cuivre	t x 10^4	22,85	38,37	45,18	157,19	125,2	128,19
Aluminium	t x 10^4	14,06	31	39,38	174,23	147,15	176,55
Plomb	t x 10^4	0,68	0,99	0,7	3,7	0,43	0,28
Zinc	t x 10^4	4,45	4,98	4,34	12,54	1,84	2,39
Nickel	t	283	609	912	1008	187	448
Étain	t	475	596	556	5503	543	459
Magnésium	t	193	284	28	11773	7	24
Cadmium	t	14	15	7	17	0	-
Bimétaux	t	5323	6018	11237	98385	2863	3032
Couronne de cuivre	t	-	20,7	15,06	29,26	28,01	29,17
Couronne d'aluminium	t	-	2,77	2,26	4,1	6,23	7,62
Autres métaux							
Cadmium	t	783	915	1129	1471	2125	2154
Bismuth	t	613	777	1058	803	818	855
Cobalt	t	223	282	325	238	409	303
Silicium	t	10430	30295	61200	67438	48252	46879
Équipements auxiliaires et autres							
Pâte de carbone (en CNNC)	t x 10^4	19,35	23,7	42,8	65,16	68,79	73,97
Flourate	t x 10^4	4,99	4,5	6,05	9,38	7,51	9,04
Réactifs de flottation	t x 10^4	1,23	1,6	2,34	2,84	2,26	2,64
Concentré de soufre	t x 10^4	231	310	347,7	406,73	366,29	347,58
Acide de soufre (en CNNC)	t x 10^4	105	141,7	189,2	240,35	450,94	465,2
Sulfate de cuivre	t x 10^4	1,45	0,92	1,07	1,07	0,99	1,05
Sulfate de zinc	t x 10^4	1,4	2,78	2,45	2,77	2,59	2,29
Sulfate de nickel	t x 10^4	0,14	0,06	0,17	0,49	0,16	0,17
Énergie générée (en CNNC)	kwh x 10^8	-	-	11,54	17,72	22,1	28,57

	Unit*	1980	1985	1990	1995	1998	1999
Ciment (en CNNC)	t x 10^4	103	165,9	169	199,91	237,3	262,52
Capitaux de construction							
Investissements en capitaux de construction cette année	Yuan X 10^8	10,67	16,14	22,99	44,33	19,03	24,09
Investissements cumulatifs en capitaux de construction	Yuan X 10^8	284,7	248,02	359,99	559,87	634,82	658,91
Investissements dans le renouvellement et les réformes							
Investissements dans le renouvellement et les réformes cette année	Yuan X 10^8	5,91	13,67	25,53	71,85	60,29	62,63
Investissements cumulatifs dans le renouvellement et les réformes	Yuan X 10^8	43,75	84,95	204,55	464,21	674,58	747,21

* t = tonnes
Source : *2000 Yearbook of Nonferrous Metals Industry of China*

ANNEXE C : Production des mines de métaux non ferreux en Chine, 1999

Minerais	Total	Mines				Stripping		Percement de galerie		Autre	Production de minéraux
		Sum	Sous terre	À ciel ouvert	Placers among	Sum	Placers	T	m		
Total	203607283	92029419	44423390	47305029	1558967	96518470	469207	13846326	930670	1215503	95954904
Cuivre	115244953	42752212	16018528	26753684		66796780		5308796	521615	397205	49868478
Aluminium	15493726	4548656	-	4548635	-	10943091	-	-	-	-	2536862
Plomb et zinc	22965524	15459973	13779466	1660508	210992	3683117	459154	5548087	321857	294346	13298301
Nickel	4282734	3478167	3478167	-	-	-	-	804567	26519	-	3832138
Étain	10107361	5959926	4236858	1723068	1348375	1736212	10052	241994	127050	229	6516009
Antimoine	1176657	910110	910110	-	-	-	-	266547	21729	-	790965
Mercure	73354	63143	65143	-	-	-	-	10211	1237	-	81107
Tungstène	3499829	2657226	2657226	-	-	1000	-	832328	70077	9275	3443699
Molybdène	22214251	13037711	1824365	11213346	-	6910120	-	266420	19737	-	13009827
Or et argent	5435021	1817177	1295324	521853	-	3288969	-	323679	19800	5176	1946123
Métaux rares	931677	792173	23450	768722	-	40218	-	175010	570	1787	582553
Divers	2262196	571966	136753	435213	-	1128943	-	57757	755	505550	289774

Source : 2000 Yearbook of Nonferrous Metals Industry of China.

ANNEXE D : Importations et exportations chinoises de métaux non ferreux, 1999

	Exportations		Importations	
	Quantité (tonnes)	Valeur ($ x 10^4)	Quantité (tonnes)	Valeur ($ x 10^4)
Produits miniers (concentrés)		10154,24		94915,61
Cuivre	54	1,57	1250148	70476,3
Plomb	22906	425,19	169669	4444,07
Zinc	233150	4975,92	44003	1241,21
Nickel	-	-	79	1,46
Étain	-	-	-	-
Antimoine	20	5,36	144	7,06
Tungstène	80	21,68	-	-
Molybdène	1900	5916,34	15980	4651,67
Concentré de titane	12144	186,6	15540	209,99
Concentré de Tantale et niobium	129	59,09	4344	5031,68
Concentré de zirconium	330	48,18	130688	7391,82
Concentré de cobalt	-	-	7573	1460,35
Autres	-	-	-	-
Produits métallurgiques		352038,19		324038,73
Dix métaux non ferreux	1598768	285864,46	1086978	225529,13
Alliage de cuivre et de cuivre	99814	23265,69	417727	98169,93
Alliage d'aluminium et d'aluminium	206602	40588,11	534004	100391,5
Alliage de plomb et de plomb	468368	36023,93	15774	979,86
Alliage de zinc et de zinc	527142	80086,69	107438	15990,65
Alliage de nickel et de nickel	14455	10265,71	4498	6013,56
Étain	64583	46722,65	6788	2211,46
Antimoine	84017	1377688,12	2580	815,98
Mercure	-	-	-	-
Magnésium	133464	3481125,84	309	102,14
Titane	323	283,43	860	849,58
Produits composés		10358,4		86013,07
Cuivre à soufflures	3495	909,916965	129960	33170,85
Alumine	14406	778,313659	1623186	50203,56
Hydrate d'aluminium	35235	1076,18165	9605	624,89

	Exportations		Importations	
Oxyde de zinc	68499	7591,37729	10752	1684,92
Oxyde de nickel	24	2,614832	634	328,86
Métaux rares		52010,7765		6603,07
Tungstène et ses produits	1629	3606,59618	172	1643,99
Oxyde de tungstène	9348	6684,25344	-	-
Acide tungstique	1627	738,942609	-	1,57
Paratungstate d'ammonium	10507	6563,85231	5	4,15
Oxyde de molybdène	7976	3770,12718	166	119,64
Molybdate d'ammonium	1367	517,395025	1	1,01
Métaux des terres rares	8293	9489,77504	162	931,04
Composé de lithium	2796	1138,43248	3725	963,48
Germanium	-	-	-	-
Autres	36676	13911,3074	463	551,8
Autres métaux d'usage commun		3804,55085		5893,46
Cobalt et ses produits	361	1447,13123	1446	5514,7
Bismuth	2694	2354,24022	95	37,72
Cadmium	12	3,179398	870	341,04
Transformation de métaux non ferreux		98415,09		422274,09
Produits du cuivre	97790	76481,8154	631411	275617,42
Produits de l'aluminium	94436	32157,1297	426439	157154,39
Produits du plomb	1615	174,495465	5730	551,4
Produits du zinc	12525	2280,68321	43418	7607,53
Produits de transformation du nickel	529	559,66319	6876	8710,42
Produits de transformation de l'étain	9217	6420,27427	14567	7130,26
Produits de transformation du magnésium	1922	552,294118	213	253,55
Produits de transformation du titane	1058	344229,262	1404	3484,86
Produits des métaux rares		6060,43773		1878,16
Produits de transformation du tungstène	317	401,480711	139	82,87
Produits de transformation du molybdène	965	1688,08205	41	248,42
Produits de transformation de tantalum	75	3497,8578	13	374,66
Produits de transformation du zirconium	32	473,017166	81	429,35
Métaux récupérés		4643,55535		112946,66

	Exportations		Importations	
Cuivre	11162	2364,1647	1701391	70867,12
Aluminium	6910	1040,45057	599268	39929,3
Plomb	1060	22,983779	-	-
Zinc	5955	394,037354	42127	2121,51
Nickel	861	443,793447	138	20,47
Étain	20	0,326854	-	0,03
Magnésium	1634	376,461523	21	3,45
Antimoine	-	-	-	-
Titane	17	1,33713	8	4,78

Source : *2000 Yearbook of Nonferrous Metals Industry of China.*

ANNEXE E : Importations chinoises de machinerie et d'équipement minier (en millions de dollars)

Code du SH	Description	1996	1997	1998	1999
730840	Étais d'échafaudage, de coffrage ou d'étayage pour mines, fer	14,14	12,74	10,72	6,32
820713	Fleurets de perforatrices rotatives avec parties travaillantes en cermets	1,45	0,97	2,89	0,20
820719	Autres outils de forage ou de sondage, y compris pièces	4,64	3,70	7,41	9,82
820750	Outils à percer, autres que pour le forage	21,92	17,51	20,09	27,12
841710	Fours pour le grillage, la fusion ou le traitement thermique des minerais ou des métaux	101,94	54,97	46,48	35,84
841780	Autres fours industriels ou de laboratoire, y compris les incinérateurs non électriques	94,61	74,86	57,03	70,71
841939	Autres séchoirs	165,60	124,82	78,14	118,92
841950	Échangeurs de chaleur	134,39	115,64	111,20	144,46
841990	Parties d'appareils pour le traitement de matériel impliquant un changement de température	84,77	95,11	106,15	92,39
842119	Autres centrifugeuses	88,91	62,33	64,36	80,47
842129	Autres appareils pour l'épuration ou la filtration des liquides	113,52	112,45	118,13	125,63
842420	Pistolets pulvérisateurs et appareils similaires	6,90	7,70	6,85	10,81
842520	Treuils pour la descente ou la remontée des cages ou des bennes de puits de mines	5,54	1,09	29,83	3,98
842531	Autres treuils à moteur électrique	18,57	14,61	11,67	33,05
842539	Cabestans à moteur électrique	6,94	2,51	3,44	8,24

Code du SH	Description	1996	1997	1998	1999
842820	Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques	20,64	19,03	8,64	13,25
842831	Appareils élévateurs/transport/ convoyeurs à action continue pour les mines de fond	3,20	4,39	0,97	31,35
842832	Autres appareils élévateurs à action continue, à benne	19,65	7,06	6,73	11,78
842833	Autres appareils élévateurs/transport/ convoyeurs à action continue/ à bande ou à courroie	175,66	111,68	114,47	96,63
842839	Autres appareils élévateurs/transport/ convoyeurs à action continue	173,04	155,37	155,90	161,97
842850	Matériel roulant de manutention	1,84	1,22	2,37	0,29
842890	Machines et appareils de manutention, de levage, de chargement et de déchargement	110,97	107,16	80,35	85,74
842919	Bouteurs et bouteurs biais	5,78	2,45	1,49	2,87
842930	Décapeuses autopropulsées	10,31	3,78	1,71	2,21
842951	Chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal	27,57	10,52	9,88	16,75
842952	Pelles mécaniques et excavateurs dont la superstructure effectue une rotation sur 360 degrés	170,61	146,25	127,02	118,92
842959	Excavatrices autopropulsées	60,95	52,94	26,74	42,05
843041	Machines de sondage ou de forage autopropulsées	20,71	13,06	24,19	26,49
843049	Machines de sondage ou de forage, non autopropulsées	3,53	4,30	2,94	2,51
843141	Godets, bennes, pelles, grappins et pinces pour machines excavatrices	1,48	3,58	1,72	4,38
846410	Machines à scier	32,83	16,70	14,94	25,77

Code du SH	Description	1996	1997	1998	1999
846711	Outils pneumatiques rotatifs pour emploi à la main	1,67	1,30	1,72	3,04
846719	Autres outils pneumatiques	5,09	4,18	4,36	6,47
846781	Tronçonneuses à chaîne	0,35	0,50	0,37	0,55
846789	Autres outils pour emploi à la main	3,31	3,26	4,28	4,85
846792	Parties d'outils pneumatiques	3,22	2,29	2,50	6,33
846810	Chalumeaux guidés à la main	0,87	0,66	0,68	0,74
846820	Appareils de soudage au gaz	22,12	12,74	23,44	15,44
847410	Machines ou appareils à trier, cribler, laver ou séparer les pierres ou les minerais	33,95	46,34	32,58	41,48
847420	Machines ou appareils à concasser, broyer ou pulvériser les pierres ou les minerais	108,43	66,34	62,24	87,82
847432	Machines à mélanger les matières minérales au bitume	41,05	13,16	42,79	84,05
847480	Autres machines ou appareils à trier, cribler, laver ou séparer les pierres ou les minerais	322,50	141,09	107,77	202,37
847490	Parties de machines à trier, cribler, laver ou séparer	102,40	72,28	64,17	59,62
847982	Machines ou appareils pour mélanger, malaxer, concasser et broyer	187,30	133,21	103,03	125,93
901540	Instruments et appareils de photogrammétrie	0,83	2,27	4,61	2,52
901580	Autres instruments de géodésie, de topographie et d'arpentage	54,77	103,62	88,24	130,37
901590	Parties et accessoires pour les instruments et appareils de géophysique	12,56	31,69	54,79	40,51
902410	Machines et appareils d'essais des métaux	32,85	40,44	22,14	33,24
Total		**2 635,88**	**2 042,47**	**1 873,63**	**2 250,18**

Source : TradStat, septembre 2000.

ANNEXE F : Exportations canadiennes de machinerie et d'équipement minier vers la Chine, de 1996 à 1999 (100 000 $)

Code du SH	Description	1996	1997	1998	1999
730840	Étais d'échafaudage, de coffrage ou d'étayage pour mines, fer	0,11	3,24	0,00	1,50
820713	Fleurets de perforatrices rotatives avec parties travaillantes en cermets	1,54	0,00	7,42	0,02
820719	Autres outils de forage ou de sondage, y compris pièces	4,31	0,57	0,00	2,33
820750	Outils à percer, autres que pour le forage	0,04	0,15	0,11	0,07
841710	Fours pour le grillage, la fusion ou le traitement thermique des minerais ou des métaux	0,35	6,48	0,00	0,00
841780	Autres fours industriels ou de laboratoire, y compris les incinérateurs non électriques	0,27	1,29	3,99	0,30
841939	Autres séchoirs	8,98	8,90	26,79	2,18
841950	Échangeurs de chaleur	6,75	3,60	3,94	5,25
841990	Parties d'appareils pour le traitement de matériel impliquant un changement de température	2,30	0,55	11,14	0,17
842119	Autres centrifugeuses	9,09	0,00	12,98	0,07
842129	Autres appareils pour l'épuration ou la filtration des liquides	1,67	19,64	1,34	11,43
842420	Pistolets pulvérisateurs et appareils similaires	0,29	0,04	0,07	0,06
842520	Treuils pour la descente ou la remontée des cages ou des bennes de puits de mines	0,00	0,00	0,00	0,00
842531	Autres treuils à moteur électrique	0,01	0,00	0,00	0,00
842539	Cabestans à moteur électrique	0,00	6,59	0,02	0,00
842820	Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques	0,00	2,89	0,00	0,75
842831	Appareils élévateurs/transport/convoyeurs à action continue/underground use	0,00	0,00	0,00	0,00
842832	Autres appareils élévateurs à action continue, à benne	0,05	0,00	9,48	0,00

Code du SH	Description	1996	1997	1998	1999
842833	Autres appareils élévateurs/transport/ convoyeurs à action continue/à bande ou à courroie	15,50	0,91	0,15	1,84
842839	Autres appareils élévateurs/transport/convoyeurs à action continue	0,51	9,60	9,20	2,71
842850	Matériel roulant de manutention	0,00	0,00	0,43	0,00
842890	Machines et appareils de manutention, de levage, de chargement et de déchargement	11,77	32,16	28,54	13,52
842919	Bouteurs et bouteurs biais	0,00	1,38	0,00	0,00
842930	Décapeuses autopropulsées	0,00	0,00	0,00	3,12
842951	Chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal	0,00	0,30	0,00	0,00
842952	Pelles mécaniques et excavateurs dont la superstructure effectue une rotation sur 360 degrés	0,00	0,00	0,00	0,00
842959	Excavatrices autopropulsées	0,00	0,00	0,00	0,00
843041	Machines de sondage ou de forage autopropulsées	8,48	0,62	25,39	33,45
843049	Machines de sondage ou de forage, non autopropulsées	0,00	0,00	3,66	0,00
843141	Godets, bennes, pelles, grappins et pinces pour machines excavatrices	0,00	0,00	0,00	0,00
846410	Machines à scier	0,38	0,04	0,00	0,00
846711	Outils pneumatiques rotatifs pour emploi à la main	0,21	0,00	0,00	0,14
846719	Autres outils pneumatiques	0,06	0,00	0,00	0,13
846781	Tronçonneuses à chaîne	0,50	0,00	0,00	0,00
846789	Outils pour emploi à la main	0,30	0,00	1,81	0,09
846792	Parties d'outils pneumatiques	0,28	0,00	0,00	0,00
846810	Chalumeaux guidés à la main	0,00	0,00	0,00	0,00
846820	Appareils de soudage au gaz	0,04	0,02	0,00	0,00
847410	Machines ou appareils à trier, cribler, laver ou séparer les pierres ou les minerais	0,00	0,64	0,00	3,39

Code du SH	Description	1996	1997	1998	1999
847420	Machines ou appareils à concasser, broyer ou pulvériser les pierres ou les minerais	6,25	0,00	5,12	0,11
847432	Machines à mélanger les matières minérales au bitume	0,00	0,12	0,00	0,00
847480	Autres machines ou appareils à trier, cribler, laver ou séparer les pierres ou les minerais	9,03	0,04	0,03	1,56
847490	Parties de machines à trier, cribler, laver ou séparer	11,90	0,31	0,42	1,03
847982	Machines ou appareils pour mélanger, malaxer, concasser et broyer	4,31	2,85	2,03	2,84
901540	Instruments et appareils de photogrammétrie	0,00	0,00	0,00	0,00
901580	Autres instruments de géodésie, de topographie et d'arpentage	4,98	55,63	11,93	13,65
901590	Parties et accessoires pour les instruments et appareils de géophysique	0,17	0,44	1,60	2,07
902410	Machines et appareils d'essais des métaux	0,00	1,48	1,23	0,02
Total		**110,43**	**160,48**	**168,82**	**103,80**

Source : TradStat, septembre 2000.

ANNEXE G : L'ABC des bonnes relations commerciales

Voici quelques points auxquels porter attention pour cultiver de bonnes relations avec vos éventuels partenaires chinois.

- Renseignez- vous sur la culture, la politique, les pratiques commerciales et les us et coutumes de la Chine.
- Sachez que toute relation commerciale se fonde essentiellement sur le respect, un respect fortement éclairé par une bonne connaissance et compréhension de la culture chinoise.
- Assurez- vous de bien saisir toute la signification du concept du guanxi, de même que la portée de la philosophie chinoise qui met « l'amitié en premier et les affaires en second ».
- Demandez le concours du gouvernement canadien, en vous adressant aux ministères, bureaux et consulats généraux compétents ainsi qu'à l'ambassade du Canada à Beijing.
- Tirez avantage d'initiatives commerciales appuyées par le gouvernement, telles les visites d'Équipe Canada.
- Assurez- vous de bien connaître les politiques officielles canadiennes et les initiatives des secteurs public et privé qui visent à donner un avantage concurrentiel aux sociétés canadiennes.
- Prenez note du fait que, si votre entreprise est une PME, vous obtiendrez sans doute accès au marché plus rapidement en faisant partie d'un consortium.
- Sachez qu'il y a des avantages à offrir des options de financement attrayantes.
- Renseignez- vous à fond sur les avantages et les inconvénients de former des coentreprises avec des sociétés chinoises. Les entreprises étrangères en propriété exclusive, les ententes de transfert de technologie, les société d'import-export et l'établissement de bureaux locaux de vente sont d'autres options qu'il y aurait lieu d'examiner.
- Allez sur les lieux tôt au cours du projet, pour faire la connaissance des principaux responsables, et retournez- y fréquemment par la suite pour cultiver de bonnes relations.
- Servez- vous de moyens de commercialisation et de promotion bien visibles — en chinois —, pour vous faire connaître de vos clients éventuels, les renseigner sur ce que vous faites et leur indiquer comment communiquer avec vous.
- Sachez qu'une campagne de commercialisation ciblée et bien pensée peut faire de votre produit le « préféré ».
- Sachez également que, pour la plupart des gros contrats d'approvisionnement, votre produit devra vraisemblablement faire l'objet d'une sélection préalable.
- Surveillez les autres débouchés que peut (par ricochet) vous ouvrir le fait d'avoir établi une présence en Chine, adhéré au concept du guanxi et élargi votre cercle de relations d'affaires.

- Demandez à votre agent ou conseiller d'examiner les aspects pertinents de tout débouché qui se dessine et de nouer contact avec les principaux responsables à la direction du projet, ainsi qu'au sein de l'administration municipale, provinciale et centrale.

- Laissez votre agent ou conseiller vous guider et contribuer aux réunions et aux négociations subséquentes.

- Demandez à votre agent ou conseiller de vous mettre au fait des pratiques commerciales des autres exportateurs étrangers en Chine.

- Souvent, c'est un malentendu sur un point mineur qui fait perdre un contrat important. Aussi, remettez- vous- en au savoir- faire de votre agent ou conseiller et ne vous laissez jamais aller à des « déductions » ou à des « suppositions » sur la signification des expressions employées ou sur le genre de réponse à donner à une communication.

D'autre part :

- N'allez pas en Chine à l'improviste, sans assistance, dans le but de sonder les possibilités.

- N'essayez pas de concurrencer les fabricants locaux de matériel aéroportuaire faisant appel à une technologie rudimentaire.

- Ne supposez pas que des fonctionnaires corrompus contrôlent les marchés régionaux parce qu'on ne semble pas veiller au respect des nouvelles lois. La mise en œuvre de nouvelles lois ne s'effectue pas du jour au lendemain, mais les choses sont vraiment en train de changer!

APPRÉCIATION DU LECTEUR

Veuillez aider le Centre des études de marché à produire des rapports qui répondent à vos besoins en remplissant le formulaire d'évaluation ci-joint et en nous le retournant par télécopieur, au (613) 943-1103. Merci de votre précieuse collaboration.

1. Comment avez-vous obtenu un exemplaire de ce rapport de marché?
   - ☐ FaxLink de l'InfoCentre
   - ☐ Site Internet du gouvernement
   - ☐ Service de renseignements de l'InfoCentre
   - ☐ Bureau régional du gouvernement
   - ☐ Autre : _____

2. Comment décririez-vous le présent rapport de marché?

	Tout à fait d'accord	D'accord	Pas d'opinion	Pas d'accord	Pas du tout d'accord
Utile	☐	☐	☐	☐	☐
Complet	☐	☐	☐	☐	☐
Bien présenté	☐	☐	☐	☐	☐
Bien rédigé	☐	☐	☐	☐	☐
Longueur idéale	☐	☐	☐	☐	☐

3. Sous quelle forme préférez-vous recevoir ces rapports?
   - ☐ Imprimé
   - ☐ Version électronique

4. En se fondant sur les renseignements contenus dans le présent rapport, quelles mesures particulières votre entreprise ou organisation prévoit-elle de prendre en ce qui concerne ce marché? Cochez toutes les rubriques qui s'appliquent.
   - ☐ Chercher un agent/distributeur
   - ☐ Visiter le marché
   - ☐ Faire plus de recherche
   - ☐ Autre : _____
   - ☐ Contacter un bureau commercial du Canada à l'étranger
   - ☐ Participer à un salon commercial à l'étranger
   - ☐ Aucune mesure

5. Quels autres rapports de marché seraient utiles à votre entreprise ou organisation? Veuillez énumérer les produits et les pays sur lesquels vous aimeriez qu'ils portent. _____

6. Laquelle des catégories suivantes décrit le mieux votre entreprise ou organisation? Cochez une case seulement.
   - ☐ Fabrication/transformation
   - ☐ Maison de commerce
   - ☐ Fournisseur de services d'exportation
   - ☐ Association industrielle/commerciale
   - ☐ Organisme gouvernemental
   - ☐ Collège/université
   - ☐ Firme d'experts-conseils
   - ☐ Autre :

7. Quel était le chiffre d'affaires de votre entreprise ou organisation l'an dernier, en dollars canadiens?
   - ☐ Moins de 10 millions de dollars
   - ☐ Plus de 50 millions de dollars
   - ☐ De 10 millions à 50 millions de dollars
   - ☐ Sans objet

Autres commentaires/suggestions : _____

Nom de votre entreprise ou organisation (facultatif) : _____